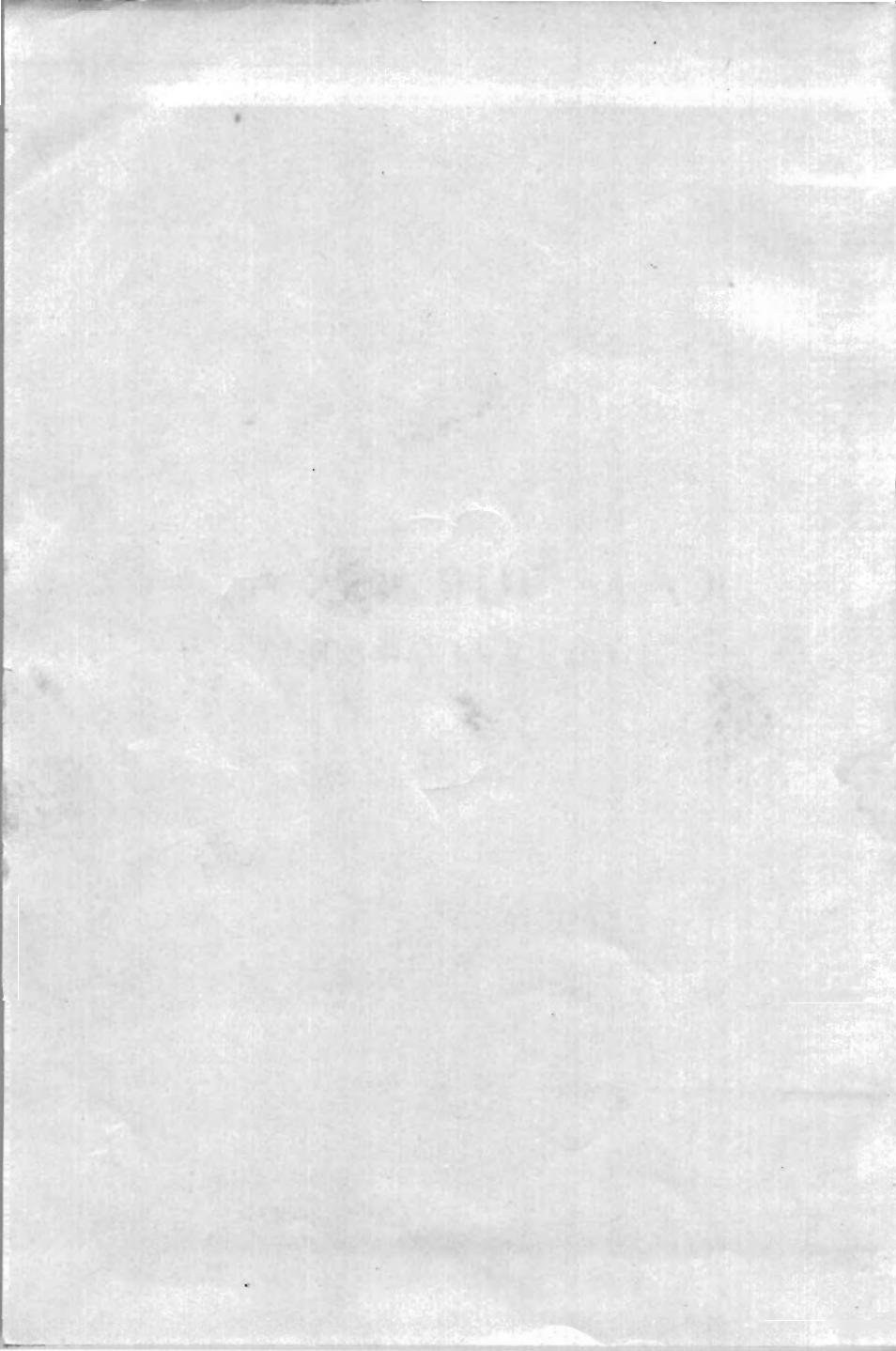


Marie Paschereau

Kamouaska, 11 juil-48

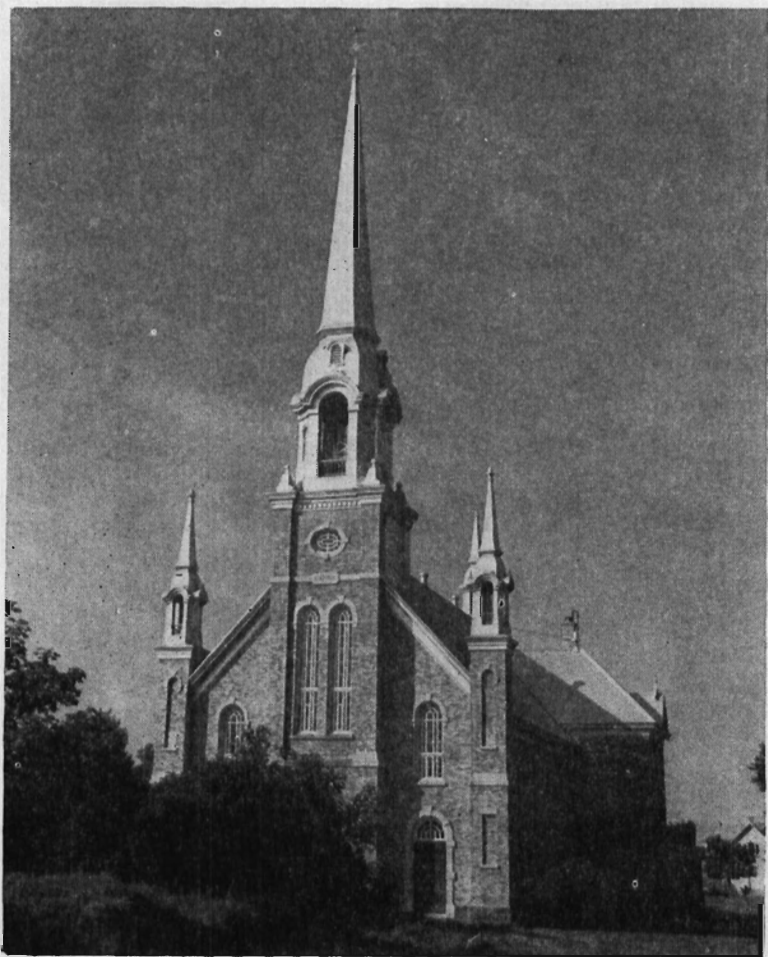


2604
f

KAMOURASKA

(1674-1948)

GB 360



L'ÉGLISE ACTUELLE DE KAMOURASKA

**La quatrième, construite entre 1914 et 1916, d'après les plans de
l'architecte Jos.-P. Ouellet.**

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

ALEXANDRE PARADIS, P.M.É.

KAMOURASKA

(1674-1948)

« Honore ton père et ta mère
afin que tes jours soient prolongés
dans le pays que Jéhovah, ton
Dieu, te donne » (Exode, XX, 12).

- I — Le Berceau de Kamouraska (1674-1791)
 - II — Le centre actuel (1791-1948)
 - III — Les dix-sept paroisses filiales
 - IV — Les églises de la paroisse,
- par Gérard MORISSET

L'ouvrage est enrichi de 19 appendices et de
64 gravures.

Cédé Par



Société de
Généalogie de 1948

Drummondville

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J2

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — QC

Nihil obstat: Ernestus Can. DUMAIS,
Censor ad hoc deputatus.

Imprimi potest: Edgar LAROCHELLE, P. A.,
Supérieur Général de la Société des Missions Etrangères *
Pont- au, 21 février 1948.

Imprimatur: G.-S. GRANDBOIS, P.A., V.G.
Quebeci, die 24a Februarii 1948.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

EN VENTE

1° au Presbytère de Kamouraska, P. Q.

2° chez M. Arthur Massé, 2082, Chemin Ste-Foy, Québec.

3° chez l'auteur, Probation des Missions-Étrangères, 2186,
Chemin Ste-Foy, Québec.

4° dans les principales librairies.

Prix l'unité: \$1.90; par la poste, \$2.00.

La demi-douzaine: \$9.50; par la poste \$10.00.

N. B. 1.— Les personnes qui donnent \$2.00 et plus pour
aider à la restauration du Berceau de Kamouraska recevront
le volume gratuitement.

2.— Tous les bénéfices provenant de la vente du
volume seront employés à la restauration du Berceau de
Kamouraska.

Présentation

Chers amis,

Sur le bord du chemin de l'Anse, à un mille et quart à l'est du village de Saint-Louis-de-Kamouraska, se dressait depuis cent cinquante ans une petite croix de bois.

Jusqu'en 1945, qui savait que cette petite croix vermoulue, perdue au milieu des hautes herbes, pouvait marquer un endroit historique ?

C'est alors que, dans une série d'articles publiés dans le Supplément de l'Action Catholique en mai 1945 et en juin 1946, monsieur l'abbé Alexandre Paradis, descendant des tout premiers pionniers et prêtre de la Société des Missions Étrangères de la province de Québec, souleva le voile de ce mystère, et nous apprit que cette petite croix indiquait bien l'endroit d'un berceau, le Berceau de Kamouraska, celui de tout un peuple.

« Ici, écrivait-il, de 1692 à 1791 fut le centre civil et religieux de Kamouraska et de tout un pays. Ici s'élevèrent deux humbles églises où, pendant environ quatre-vingt-trois ans, se renouvela l'auguste sacrifice du Calvaire. Ici encore deux presbytères ont abrité les héroïques prêtres de cette période de fondation, à la fois curés de Kamouraska et missionnaires d'une immense région s'étendant à un moment donné jusqu'à Rimouski.

« Ici enfin, et dans le cimetière, et dans l'enceinte de la deuxième église dont on ne devine plus que les fondations, mêlés à la glèbe et sans qu'aucun signe n'indique leur nom, attendent la résurrection les restes d'environ treize cents amis du bon Dieu, les pieux et saints ancêtres d'une population qui habite non seulement le Kamouraska actuel et les paroisses voisines, mais encore tous les coins du Canada et des États-Unis ».

C'était ce seul berceau, centre de 1692 à 1791, d'une activité prodigieusement féconde, que l'abbé Paradis voulait faire alors revivre. Et il le fit réellement revivre. Par lui, nous étions transportés au jour lointain du 14 juillet 1674 pour assister à la naissance de la seigneurie, avec la concession par Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, à Olivier Morel, déjà seigneur de La Durantaye, d'un territoire de « trois lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent — deux au dessus de la rivière Kamouraska et une au dessous — sur deux lieues de profondeur avec les îlets devant les dites trois lieues ». Nous voyions la seigneurie s'arpenter et les lots se border; les pionniers venir se fixer et les routes s'ouvrir; les églises, les presbytères et le cimetière s'ériger avec l'arrivée des premiers curés.

Après avoir établi combien ce premier centre de Kamouraska devait être cher à notre piété filiale et à notre fierté patriotique, l'auteur déplorait l'état d'abandon où il se trouvait et sollicitait, de la part de tous les descendants

éclairés des pionniers, l'aide nécessaire à sa restauration et à son entretien.

Les yeux s'ouvrirent et la réponse se fit prompte.

Pour solliciter les secours et entreprendre les premiers travaux, mon digne prédécesseur, M. l'abbé Onésime Lamonde, décédé en juillet 1946, fondait le « Comité du Berceau de Kamouraska », composé des membres suivants: Monsieur le Curé de Kamouraska, président, le R. P. Alphonse-E. Langlais, O.P., M. l'abbé Alexandre Paradis, P.M.É., MM. Arthur Massé, arpenteur-géomètre, et Isidore Bérubé, marchand.

Les dons aussi vinrent sans tarder, quelques-uns très substantiels. Actuellement environ cent trente descendants et amis des pionniers de Kamouraska ont répondu à l'appel.

Fort de l'intérêt manifesté pour le mouvement, le Comité alla de l'avant. Le travail, retardé un moment par le décès du regretté M. Lamonde, avance sûrement. A date, les parties de terre, où avaient été bâtis les deux presbytères et la deuxième église, passées avec le temps en des mains étrangères, ont été récupérées à des conditions faciles et tout le terrain a été nettoyé des broussailles qui l'embarrassaient. Une croix, déjà prête, sera plantée le printemps prochain. Deux plaques commémoratives, dons de la Commission des Monuments historiques, sont arrivées et attendent le beau jour où elles seront dévoilées, jour que nous voudrions prochain et qui réunira, nous y comptons, tous les fils et amis de Kamouraska.

Le comité, que vous avez peut-être été tenté, et non sans raison, de croire enseveli lui-même dans le petit cimetière de l'Anse, reste donc bien vivant et actif.

Et voici qu'il vient de faire un grand pas. Aux généreux bienfaiteurs du Berceau de Kamouraska, il avait promis une brochure contenant les articles déjà parus dans l'Action Catholique, plus un résumé très sommaire des principaux événements qui ont eu lieu dans la paroisse depuis 1791 à nos jours. La promesse est de beaucoup dépassée. Au lieu d'une brochure de cent pages se limitant aux origines, il vous présente un volume de quatre cent vingt pages, abondamment illustré, relatant l'histoire complète de Kamouraska. Le style simple et clair ainsi que les abondantes divisions permettent de suivre sans fatigue la trame des multiples événements qui se sont suivis depuis près de deux cent soixante-quinze ans.

KAMOURASKA est vraiment l'histoire complète de la seigneurie et de la vieille paroisse. Cette histoire ne s'arrête plus à 1791 mais s'étend jusqu'à 1948. Les principaux événements civils et religieux y sont rapportés, avec documents à l'appui, disséqués, analysés, encadrés dans l'histoire générale du pays. Les seigneurs, les curés, les pionniers et les citoyens marquants passent devant nos yeux avec leur caractère et le rôle qu'ils ont joué.

KAMOURASKA est plus qu'une monographie paroissiale. L'ouvrage embrasse les dix-sept paroisses qui en ont été

détachées depuis 1791, et même un peu toutes celles qui se trouvent dans l'immense territoire desservi longtemps par le curé de Kamouraska. Elle est enfin l'histoire des ancêtres de ces 80,000 descendants qui aujourd'hui sont dispersés au Canada et aux États-Unis.

C'est une histoire véridique: l'auteur n'avance rien qu'il ne prouve par une documentation de tout repos, abondante, ignorée même jusqu'à nos jours, documentation qu'il ne craint pas de nous communiquer.

C'est une histoire instructive: les documents sont comparés entre eux, les principaux faits dégagés, les conclusions mises en vedette.

C'est une histoire passionnante: après la lecture de chacune des quatre parties qui composent le volume et du riche appendice qui leur fait suite, nous aimons davantage ce coin du pays qui nous a vus naître et grandir, ces champs qui ont été défrichés et cultivés par nos ancêtres, cette église de notre enfance et de notre vieillesse, ce cimetière où dorment ceux de qui, après Dieu, nous avons tout reçu.

Monsieur l'abbé Paradis, le Comité du Berceau de Kamouraska se fait un honneur de présenter votre volume. Il a le ferme espoir que les idées, semées par vous, produiront bientôt et pour longtemps des fruits de vie.

En son nom, au nom de tous les paroissiens et de tous les fils éloignés de Kamouraska, nous vous disons un cordial merci. Grâce à vous Kamouraska a son histoire: son présent s'enrichit d'un long passé et acquiert du coup une no-

blesse singulière. Grâce encore à votre œuvre d'amour, nous serons plus fiers de notre héritage et plus fidèles à marcher sur les traces de nos ancêtres.

Ce 2 février 1948.

*ALBERT FORTIER, ptre,
curé de Kamouraska.*

DÉDICACE

A Dieu, à l'Église, aux pasteurs et aux pionniers de Kamouraska, à leurs milliers de descendants, nous dédions ces humbles pages.

Nous les offrons encore à notre mère, comptant quatre-vingt-cinq ans le 15 mars, qui nous a appris à soulever notre chapeau et à faire une courte prière lorsque, enfant, nous passions timide devant le cimetière délaissé du Berceau de Kamouraska.

Québec, 2 février 1948.

Alex. PARADIS, P.M.É.



OBSERVATOIRE SUR KAMOURASKA ET SUR L'INFINI

**A l'extrémité ouest de la paroisse de Saint-André,
sur la route nationale No 1.**

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

INTRODUCTION

Pourquoi ce livre

En 1674, Frontenac concédait à Louis-Olivier Morel de La Durantaye la seigneurie de Kamouraska et, en 1695, y arrivaient les premiers colons. Le premier événement se passait il y aura deux cent soixante-et-quinze ans en 1949 et le second, depuis deux cent cinquante ans en 1945.

Le premier centre civil et religieux de cette historique région n'est pas le village actuel mais bien un coin de terre, situé à environ un mille et quart au nord-est de ce dernier, le long du grand chemin de l'Anse. Là furent bâtis deux églises et deux presbytères, là attendent la gloire de la résurrection les restes des treize cents pionniers, ancêtres d'environ quatre-vingt mille Canadiens français vivants de nos jours. Jusqu'à 1791, ce coin fut aussi l'avant-poste le plus avancé de la civilisation sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la Rivière-Ouelle. Et pourtant, de nos jours, ce sanctuaire unique, dont nous devrions être si fiers, est presque oublié et trop délaissé.

Il y a trois ans, à l'invitation de feu l'abbé Onésime Lamonde, curé de Kamouraska, qui voulait le restaurer convenablement, nous publions, dans le Supplément de l'Action Catholique, quelques pages sur les principaux événements dont ce sanctuaire avait été le centre jusqu'à 1791, cela en vue d'attirer l'intérêt et les souscriptions nécessaires au succès

de l'entreprise. Le regretté pasteur en fut si satisfait qu'il nous demanda de continuer cette histoire jusqu'à nos jours, « afin, disait-il, d'intéresser d'avantage la génération actuelle ».

L'ouvrage ne devait d'abord être qu'une brochure; mais les documents sont venus si nombreux, si captivants, si riches de leçons que, malgré notre souci constant d'abréger, nous n'avons pu nous résigner à en priver les paroissiens de Kamouraska et tous les descendants des pionniers. Et voilà comment la brochure est devenue un volume de quatre cent vingt pages et que ce volume, tout en demeurant incomplet, ose modestement croire faire revivre le passé de Kamouraska.

Ce que nous en attendons

Le but des premières publications était d'intéresser non seulement les paroissiens actuels de Kamouraska mais encore tous les descendants des pionniers à la restauration du berceau religieux de l'Anse. Maintenant l'horizon s'est élargi. A travers tous ces événements, dont Kamouraska a été le théâtre depuis plus de deux cent cinquante ans, apparaissent clairement la paternelle bonté de Dieu, toujours en éveil, la sollicitude constante de l'Église envers ses enfants, le dévouement continu de ses pasteurs, la foi agissante de nos pères à tous, des humbles qui travaillaient dur et ne croyaient faire rien d'extraordinaire, qui avaient leurs faiblesses sans doute, mais qui bâtissaient grand et solide parce qu'ils observaient les lois du Créateur.

KAMOURASKA veut donc être un hymne de reconnaissance envers Dieu, son Église et nos pieux ancêtres; il veut encore apprendre la fidélité au service de notre Père des Cieux. La reconnaissance, fleur suave, honore celui qui la cultive et dispose le bienfaiteur à de nouvelles largesses. La fidélité aux vertus de nos ancêtres reste le plus sage moyen d'assurer à notre patrie la paix et la prospérité dont elle jouit maintenant, alors que d'autres nations, autrefois puissantes, sombrent aujourd'hui dans l'anarchie et le désespoir, pour avoir mis de côté le Maître suprême et ses lois paternelles.

Après avoir parcouru ces pages, le lecteur se retrouvera-t-il avec ces deux sentiments plus forts dans son cœur? Si oui, l'auteur sera pleinement satisfait.

Il ne se demandera même plus si le Berceau de Kamouraska sera restauré ou non. Il en sera certain. Cela s'imposera comme une nécessité. Par pitié filiale tous voudront y prendre part, paroissiens de Kamouraska et ceux de toutes ses paroisses filiales, descendants des pionniers établis un peu partout au Canada et dans le pays voisin. Car l'histoire de Kamouraska est plus que celle d'une localité: elle englobe une immense région et étend des ramifications bien loin sur le continent.

Les principaux collaborateurs

Malgré tous nos efforts il eut été impossible de mener seul ce travail à bonne fin, à cause du manque de ressources et du

peu de temps à notre disposition. Mais la Providence, c'est manifeste, ne nous a pas ménagé des collaborateurs généreux. Nous nous devons de nommer les principaux.

C'est d'abord le regretté M. l'abbé Onésime Lamonde, curé de Kamouraska, décédé en juillet 1946. Il nous a pressé de le commencer et a fourni les premiers secours. Presque tous les renseignements pris dans les livres de la fabrique de Kamouraska nous viennent de lui.

Par sa sympathie soutenue, par des travaux particuliers à sa profession, comme aussi par sa générosité, M. Arthur Massé, arpenteur-géomètre, nous a aussi bien soutenu et réconforté. Pendant un certain temps nous nous sentions tous deux presque seuls à poursuivre le but fixé.

Dépuis des années, M. Louis-J. Pelletier nous était cher pour son empressement à nous envoyer des copies des documents, conservés au Palais de Justice de la Rivière-du-Loup, sur nos ancêtres et sur Kamouraska. En écrivant ce livre nous avons dû recourir souvent à lui, au point d'abuser. Jamais sa bienveillance ne s'est démentie.

A M. Gérard Morisset, attaché honoraire des Musées Nationaux de France, directeur général de l'enseignement du dessin dans la province de Québec, membre de la Société royale du Canada, le compétent directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'art de la province de Québec, nous devons non seulement des conseils sûrs dans la préparation du

volume et à peu près toutes les photos de première valeur qui l'illustrent, mais encore l'article intitulé Les Églises de Kamouraska, article pour lequel il était tout désigné en raison de son goût sûr et de ses connaissances techniques. Nous nous estimons favorisé d'avoir obtenu son concours.

M. Antoine Roy, archiviste de la Province de Québec, digne successeur de son père, M. Pierre-Georges Roy, nous a fourni généreusement des documents de première valeur. Comment oublier son toujours bienveillant accueil?

Depuis son installation comme curé de Kamouraska, M. l'abbé Albert Fortier, ne nous a pas ménagé ses peines et ses recherches pour nous permettre de terminer l'entreprise. Même sa libéralité a été mise fortement à contribution: sans lui le volume n'aurait pu atteindre les pages qu'il compte. Grâce enfin à sa largeur de vue, la restauration espérée du Berceau de Kamouraska deviendra bientôt une agréable réalité.

La Commission des Monuments historiques a fait don de deux plaques, d'une valeur de \$175.00 chacune, qui seront bientôt installées au premier centre religieux de la paroisse. Nous les devons d'abord à son sympathique président, monsieur R.-A. Benoit, greffier du Conseil Législatif.

Messieurs les Curés des dix-sept paroisses filiales de Kamouraska ont répondu avec empressement à nos demandes de renseignement sur chacune de leur paroisse; leur aide et

l'intérêt qu'ils ont marqué pour l'entreprise furent un vif réconfort.

Ces collaborateurs de premier plan peuvent compter sur notre profonde gratitude pour leur aide jamais trop appréciée.

Enfin un cordial merci aux quelque cent trente personnes qui, à date, ont souscrit, les unes très généreusement, pour la restauration du Berceau de Kamouraska et l'impression de ce volume. Leur générosité nous a fait comprendre combien ils apprécient les deux entreprises et a été un puissant stimulant à l'effort ardu qu'il nous a fallu soutenir jusqu'à la fin.

Les références

Nous avons tenu à écrire, en un style à la portée de tous, une œuvre vraiment historique: aucun fait n'est avancé sans document à l'appui. Dans cette vue les références sont nombreuses. Il y en a de deux sortes.

Les unes, accidentelles, en chiffres arabes renvoient au bas de la page.

Les autres, en lettres majuscules, désignent les sources fréquemment consultées et qu'il eut été trop long de signaler chaque fois que nous y avons puisé. [En voici la clef explicative:

A: Archives de la fabrique de Kamouraska: registres, livres de comptes, documents divers, correspondance;

- B:* Archives de la province de Québec, *conservées au Musée provincial;*
- C:* *Pierre-Georges Roy*, Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, *avec, au besoin, référence à l'année et à la page;*
- D:* *Pierre-Georges Roy*, Bulletin des Recherches historiques, *avec, au besoin, référence à l'année et à la page;*
- E:* Archives judiciaires de Québec, *conservées au Palais de Justice de Québec;*
- F:* Archives judiciaires de la Rivière-du-Loup, *conservées au Palais de Justice de cette ville.*
-

Les grandes dates de Kamouraska

- 1674.— La seigneurie de Kamouraska est accordée à Olivier Morel.
- 1692.— Arpentage de la seigneurie.
- 1694.— Concession du lot sur lequel est situé le Berceau de Kamouraska.
- 1709.— Premier curé et première église.
- 1714.— Érection canonique de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska.
- 1727-1735.— Construction de la deuxième église.
- 1749.— Construction du deuxième presbytère.
- 1790.— Mgr Hubert approuve le déplacement du centre religieux sur son site actuel.
- 1791.— Premier démembrement: érection de la paroisse de Saint-André.
- 1791-1793.— Construction de la troisième église.
- 1813.— 5,495 âmes dans la paroisse.
- 1818.— Départ de Mgr Provencher pour Saint-Boniface.
- 1847-1849.— Construction du presbytère actuel.
- 1850-1857.— Les Frères des Écoles Chrétiennes enseignent au village.
- 1852.— Arrivée des religieuses de la Congrégation Notre-Dame.
- 1851-1883.— La Cour Supérieure siège à Kamouraska.
- 1914-1916.— Construction de l'église actuelle.
- 1946.— La restauration du Berceau de Kamouraska commence.

PARTIE I

Le Berceau de Kamouraska

(1674-1791)¹

CHAPITRE I

KAMOURASKA

Origine du mot.— Limites de la paroisse et de la seigneurie.— Description.— Richesses naturelles.— Indiens.— Dans l'attente.

Origine du mot

Lorsque, le 15 juillet 1674, Frontenac concédait à Olivier Morel, déjà seigneur de La Durantaye, une autre seigneurie à trente lieues en bas de Québec, il la désignait dans les termes suivants: « trois lieues de terre de front le long du fleuve St-Laurent, savoir: deux lieues au-dessus de la rivière appelée Kamouraska et une lieue au dessous ».

Kamouraska, nos pères ont trouvé ce nom si sonore et si joli qu'ils l'ont gardé pour désigner d'abord la sei-

1. La paroisse de St-André fut séparée de celle de Kamouraska en 1791; en 1792 les habitants de St-André perdaient leur droit de banc à Kamouraska; en octobre 1793 permission était donnée de commencer les offices divins dans la nouvelle église de Kamouraska, celle bâtie sur le site actuel. Entre ces trois dates nous choisissons la première pour marquer le terme de la période dite celle du Berceau de Kamouraska.

gneurie, puis le village, enfin un comté. Dans les actes notariés allant jusqu'à 1730, il s'écrit tantôt Kamouraska, tantôt Camouraska; on lit même une fois Caps Mouraska. Mais à partir de cette date, il revient définitivement à sa première orthographe.

Il n'y a pas à en douter, le mot nous vient des Indiens. Il veut dire quelque chose, car l'enfant des bois donne aux lieux un nom qui les décrit. Mais que signifie-t-il? Là-dessus, deux opinions: celle de Mgr L.-F. Lafèche, deuxième évêque des Trois-Rivières, et celle du Père de Charlevoix, S. J. Selon le premier, Kamouraska est un mot algonquin qui veut dire: *il y a jonc au bord de l'eau*. Mgr Lafèche décompose ainsi ce mot: « *akân* », *au bord de l'eau*, et « *ayashaw* », temps indéfini du verbe « *askaw* », qui se forme en changeant *a* en *aya*. D'où, « *A Kamouraska* »: *il y a jonc au bord de l'eau*.^{1a} Selon le second, Kamouraska est ainsi appelé « du nom de certains Rochers qui s'élèvent considérablement au-dessus de l'eau »².

Charlevoix, qui faisait pour le roi de France un voyage d'investigation à travers les colonies d'Amérique, a séjourné peu longtemps dans la Nouvelle-France, n'a certainement pas appris les langues sauvages, ni ne s'est rendu à Kamouraska: il n'a pu avancer cette affirmation que par ouï-dire. Mgr Lafèche au contraire avait du sang indien

1^a. Pierre-Georges ROY, *Les noms géographiques de la province de Québec*, p. 217.

2. DE CHARLEVOIX, S. J., *Journal d'un voyage dans l'Amérique Septentrionale*, tome 5, p. 218.

dans les veines et une connaissance sérieuse des langues indigènes, pour avoir été missionnaire dans l'Ouest canadien de 1844 à 1856. Son avis a donc notre préférence, d'autant que, dans la concession de 1674, il ne faut pas le perdre de vue, la rivière porte déjà ce nom, et l'on sait combien le jonc ou foin de mer est long dans son voisinage. Sans doute les sauvages qui la fréquentaient ne pouvaient que le remarquer et dire: « *Kamouraska* »: *il y a jonc au bord de l'eau*. De là il n'y avait qu'un pas pour attribuer ce nom imagé à la rivière et la distinguer ainsi des autres de la région.

Limites de la paroisse et de la seigneurie

La paroisse actuelle de Kamouraska est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par les paroisses de Saint-Denis et de Saint-Philippe, au sud par celle de Saint-Pascal, à l'ouest par celle de Saint-Germain. Elle ne mesure que cinq milles et tiers de l'est à l'ouest, contre environ trois milles sur sa limite ouest et moins de deux milles sur sa limite est. Mais jusqu'à 1791, date de l'érection canonique de la paroisse Saint-André, elle avait deux lieues de profondeur et six lieues de front, comprenant les seigneuries de Kamouraska et de l'Islet-du-Portage. A l'est, sa limite correspondait à peu près à la route montant du bas de la paroisse de Saint-André au village de Saint-Alexandre; à l'ouest, elle se rendait tout près de la route reliant les villages de Saint-Denis et

de Saint-Philippe. De plus, son curé desservait par voie de mission tous les colons établis à l'est, jusqu'à la Rivière-du-Loup, parfois jusqu'aux Trois-Pistoles et Rimouski, et même pendant un certain temps ceux du Madawaska. Les paroisses actuelles suivantes se trouvent donc en tout ou en partie dans les limites de la première paroisse de Kamouraska : Saint-André, Saint-Alexandre, Saint-Joseph, Sainte-Hélène, Saint-Germain, Saint-Pascal, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Philippe et Saint-Denis.

Quelques-unes de ces dernières ont à leur tour donné naissance à des filiales. D'autres, plus nombreuses encore, ont surgi dans l'immense territoire dont le curé de Kamouraska a été longtemps le missionnaire. De toutes Kamouraska peut se regarder comme la mère et l'aïeule très féconde et très glorieuse, d'autant qu'en grand nombre les fils de ses pionniers ont concouru à leur naissance et à leur progrès.

Revenons à la seigneurie de Kamouraska. L'acte de concession de 1674 lui donnait deux lieues en profondeur par trois de front, soit deux à l'ouest de la rivière Kamouraska et une à l'est. Le 13 octobre 1713, Henry Hiché, seigneur du temps, lui ajoutait quarante arpents du côté est, par un accord avec la veuve de Soulange, seigneuresse de l'Islet-du-Portage. Cela portait, à l'est, ses limites à celles connues de nos jours, c'est-à-dire à la partie haute de la Pointe-Sèche et un peu à l'est de la route montant

du rang « Missisipi »^{2a} au village de Sainte-Hélène; à l'ouest tout près de la route Saint-Denis-Saint-Philippe; au sud. aux cantons Woodbridge et Bungay.

Description

Le tout représente un territoire de soixante-trois milles carrés. Le paysage, le sol, les ressources naturelles y sont très variés. En général, du nord au sud, c'est, près du fleuve, un chapelet de basses collines, puis une large plaine dominée par un plateau, le tout limité par la série des montagnes aux noms évocateurs de montagne à Cotton, montagne à Pelourde, montagne de « Missipé ». En arrière, le terrain arable reprend et monte lentement, en coteaux arrondis, jusqu'à ses limites.

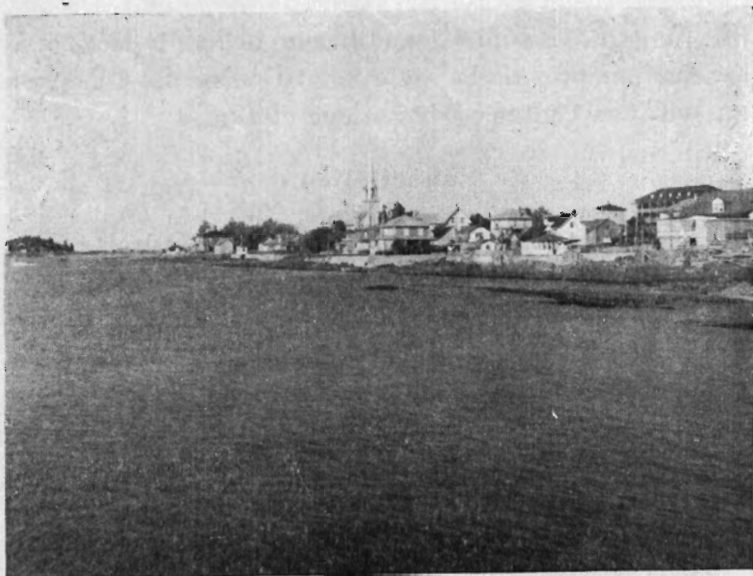
Dans la plaine et sur le plateau, le sol, composé de terreau noir, de glaise et d'argile, est d'une richesse proverbiale et se prête bien à la grande culture et à l'élevage. Au sud des montagnes, le terrain plutôt sablonneux convient mieux aux cultures sarclées, tout en demeurant intéressant pour la grande culture.

Aujourd'hui les terres cultivées représentent les quatre-cinquièmes de la seigneurie et font fort bien vivre leurs propriétaires. Cette situation n'est pas d'hier. Dès 1813, l'arpenteur Bouchette³, faisant la topographie et

^{2a}. L'orthographe de ce nom varie avec les documents: on trouve Missisipi, Missipé, Mississipi, etc.

³. Joseph BOUCHETTE, *Relevé topographique du Bas-Canada, fait vers 1813.*

A



LE VILLAGE ET « LA MER » NE PEUVENT SE QUITTER

(Voir page 238)

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

Rapprochez les gravures A. B. C. dans l'ordre indiqué et vous aurez la partie est du village de Kamouraska, vue du quai.

B**C**

l'inventaire des richesses de la province, était frappé par le développement exceptionnel de la seigneurie et l'aisance de la population. Cela s'explique par cette fécondité du sol, jointe à l'esprit progressif des gens, fils des pionniers qui avaient longtemps dû compter sur leurs seules initiatives pour tenir et prospérer.

Bouchette, encore en 1813, signale la beauté exceptionnelle du village de Kamouraska, déjà bien achalandé à cette époque lointaine comme lieu de villégiature; nous y reviendrons à la fin de cet ouvrage. Pour le moment notons, avec le même, que ce charme de la nature ne se limite pas au seul village de Kamouraska, il s'étend à toute la région. Enumérons quelques points d'où le coup d'œil est particulièrement enchanteur: les sommets des montagnes à Cotton, à Pelourde, de « Missipé »; le deuxième rang de Saint-Germain (côté est) et de Sainte-Hélène, les routes qui descendent de Saint-Bruno à Saint-Pascal et de Saint-Pascal au village de Kamouraska. De tous ces points, la vue s'étend sur des rangs de maisons coquettes, des champs aux cultures variées, des îles escarpées semées dans un fleuve à la surface toujours changeante, fermé au nord par la ligne abrupte des Laurentides. En hiver, le paysage devient plus sévère mais demeure singulièrement beau, avec les sommets des montagnes et les forêts de conifères tranchant d'une façon bien marquée sur la plaine endormie, toute blanche de neige.

Richesses naturelles

Mais qu'était la région quand les pionniers vinrent s'y établir vers 1695? Les îles et les montagnes de pierre blanche, presque nues, aux pentes en précipices où poussent rares des arbres nains, épinettes et pins, sont encore ce qu'elles étaient. De même la large grève où croissent les joncs, les «herbes salées» et la «rouche». A celle-ci, dans les basses prairies ou les anses, succédait une large bande de terrain presque tout découvert, semé ici et là de poiriers, de cerisiers sauvages, terrain tout prêt pour le pâturage et la culture. Puis la forêt commençait, d'abord clairsemée avec le cèdre, le cormier, le hêtre, le peuplier et le mélèze, pour devenir haute et touffue avec le bouleau, l'érable, le sapin, l'épinette et le pin géant. Rappelons-nous les larges planches et les magnifiques pièces de pin que l'on retrouve dans les vieilles maisons.

L'original, le caribou, le chevreuil, l'ours, le loup, le castor, le chat sauvage, le renard, le vison s'y multipliaient à plaisir. Par légions l'outarde, le canard, la sarcelle, la bernache, l'oie sauvage, attirés par « l'herbe à barnèche » prenaient leurs ébats dans les eaux voisines. Il faut avoir vu, il y a à peine trente ans, ces oiseaux, à l'automne, couvrir le fleuve sur des milles, pour se figurer combien ils étaient nombreux avant l'arrivée de nos nemrods passionnés et de leurs engins destructeurs. Il faut aussi avoir vu les «pêches miraculeuses» qui se faisaient

il y a trente ans, et qui se répètent encore quelquefois, pour se convaincre combien abondant était le poisson de toutes espèces qui fréquentait les longues battures de la seigneurie: hareng, sardine, éperlan, alose, anguille, esturgeon, loup marin et marsouin; même la baleine y venait en excursion. L'on ne parle plus guère de saumon: il y en avait en abondance dans ce temps-là, les contrats du temps en font foi.

Indiens

Sauf le nom de Kamouraska, donné à la rivière qui traverse la seigneurie du sud au nord, les Indiens n'ont pas laissé de monument de leur séjour dans la région. Toutefois les registres de la paroisse contiennent un grand nombre de noms de Sauvages baptisés ou inhumés par le curé depuis 1727: Montagnais, Micmacs, Amalécites. Même une note dans les registres indique pourquoi ces derniers ne sont conservés que depuis 1727, alors qu'il y a eu un prêtre résidant dès 1709: ils auraient été détruits par des hordes de Sauvages en révolte. Le pays était un véritable Paradis pour l'enfant des bois, amateur de chasse et de pêche, ami de la belle nature. L'on ne s'étonnera pas qu'il l'ait fréquenté et y ait séjourné:

Dans l'attente

Depuis les débuts du monde, l'esprit de Dieu planait sur la région. Il lui donnait fécondité et vie, multipliant

à l'infini les vestiges de ses perfections. *La terre est à Dieu, et les cieux racontent sa gloire*, nous dit l'Écriture. Toutes les richesses et toutes les beautés semées là à profusion manifestaient sa puissance, sa sagesse et sa bonté; mais elles ne pouvaient faire plus. Personne encore doué de raison pour voir le Créateur dans ses œuvres et lui rendre un hommage digne de sa majesté.

Certes, il y avait l'Indien, mais il n'allait pas loin avec ses notions rudimentaires de bon et de mauvais manitous. La région attendait un ami de Dieu, éclairé de la foi et animé par la charité, pour mieux voir l'Artiste infini à travers ses œuvres, l'en louer et l'en remercier comme il le méritait. Plus encore elle attendait la messe, avec Jésus à la fois prêtre et victime d'une valeur infinie, pour rendre à Dieu dans le pays un hommage infini.

L'attente allait cesser vers 1695 avec l'établissement de nos pères. Ces hommes de foi, enfants du bon Dieu, seraient les chantres de sa puissance et de sa bonté. Avec eux le prêtre allait venir, la messe serait dite, le Christ, suprême médiateur, allait donner à la Trinité la louange parfaite. Par le Christ, par ses membres, toutes les œuvres du Créateur auraient une voix pour répondre à l'invitation du prophète Daniel:

*Bénissez toutes le Seigneur, œuvres du Seigneur;
louez-le et exaltez-le à jamais.....*

.....

Montagnes et collines, bénissez le Seigneur;

*Plantes qui croissez sur la terre, bénissez toutes
le Seigneur;*

Mers et fleuves, bénissez le Seigneur;

*Monstres et tout ce qui s'agite dans les eaux, bénissez
le Seigneur;*

Oiseaux du ciel, bénissez tous le Seigneur;

Bêtes sauvages et troupeaux, bénissez tous le Seigneur;

*Enfants des hommes, bénissez le Seigneur; louez-le
et exaltez-le à jamais.*

(Extrait du *Cantique des Enfants dans la Fournaise*).



SAINT-PASCAL, KAM.

Vu de la côte montant à Saint-Bruno.

CHAPITRE II

LA SEIGNEURIE ET SES SEIGNEURS SUCCESSIFS

Concession à Morel de la Durantaye en 1674.— Les seigneurs successifs jusqu'aux Taché.— Le système seigneurial.— Population en 1783, depuis Montmagny à la Rivière-du-Loup.

Concession à Morel de la Durantaye en 1674

Vers 1670 nous assistons à un grand effort pour coloniser la côte sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Rivière-du-Loup. C'est ainsi que la seigneurie de la Rivière-Ouelle est concédée, le 29 octobre 1672, à Jean-Baptiste Deschamps de La Bouteillerie; celle de l'Anse Saint-Denis l'est, le 12 mai 1679, à Nicolas Juchereau de Saint-Denis, pour son fils Joseph Juchereau de Saint-Denis; celle de la Rivière-du-Loup l'est, le 23 septembre 1673, à Charles Aubert de La Chesnaye, marchand bourgeois; celle de Vertbois (Notre-Dame du Portage) l'est, le 15 novembre 1673, à François Dionis, bourgeois de Paris; celle de l'Islet-du-Portage (Saint-André) l'est, le 29 octobre 1672, à Pierre Bécard, sieur de Grandville (C).

Le 15 juillet 1674, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, concédait à Olivier Morel, seigneur de la Durantaye, la seigneurie de Kamouraska, soit « trois lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, savoir deux lieues au dessus de la rivière

appelée Kamouraska et une lieue au dessous, icelle comprise, avec deux lieues de profondeur dans les dites terres, ensemble les flets étant au devant des dites trois lieues pour du tout jouir en fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice » (E).

Les seigneurs successifs jusqu'aux Taché

Louis-Olivier Morel, de souche noble, né le 17 février 1640 à Notre-Dame de Gaure, au diocèse de Nantes, en Bretagne, était arrivé à Québec en juin 1665 avec le régiment de Carignan et avait été promu au grade de capitaine, le 10 décembre de la même année. Le 14 septembre 1670, il avait épousé, à Québec, Françoise Duquet de qui il eut une nombreuse famille. De 1683 à 1690, il est commandant du fort Michillimakinac, situé à la jonction des lacs Huron et Michigan. En 1694, on le trouve à la tête d'un détachement chargé de chasser les Iroquois de la région de Montréal. Le 16 juin 1703, on le nomme membre du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Il mourut, le 28 septembre 1716, dans sa seigneurie de La Durantaye ou de Bellechasse, qui lui avait été concédée le 29 octobre 1672, et était inhumé dans l'église de Saint-Vallier. Il laissait la réputation d'un homme très honnête, de bon jugement, jouissant d'un grand ascendant sur les Sauvages. Le 30 novembre 1677, il faisait foi et hommage du fief de Kamouraska devant Jacques Duchesneau, intendant, mais il n'a certainement fait aucune

concession dans la seigneurie, ni exploité son domaine (F).

Le 5 novembre 1680, devant Pierre Duquet, notaire à Québec, Olivier Morel vendait sa seigneurie de Kamouraska à Charles-Aubert de La Chesnaye (E), déjà seigneur de la Rivière-du-Loup, qui, comme nous le verrons bientôt, y fit faire, en 1692, le premier arpentage par Le Rouge et y commença, en 1694, les premières concessions.

Le 18 octobre 1700, devant le notaire Louis Chambalon, Charles-Aubert de La Chesnaye donnait la seigneurie à son fils, Louis-Aubert de Forillon, et à son épouse, Barbe Leneuf de La Vallière (E).

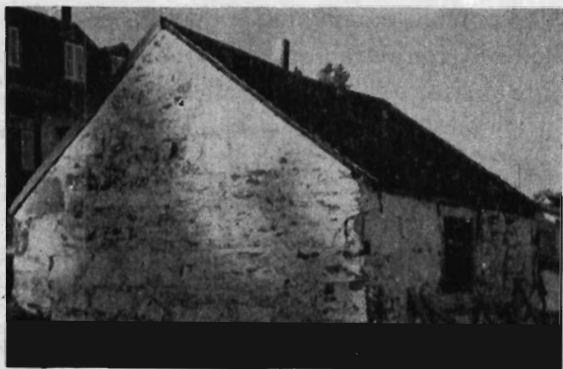
Le 20 juillet 1713, devant le même notaire, ces deux derniers donnaient la seigneurie à Henry Hiché, marchand à Québec, « pour la bonne amitié que le sieur et la dame de Forillon ont toujours porté et portent au sieur Hiché, et à condition que le dit donataire promette et s'oblige d'épouser demoiselle Marguerite Le Gardeur, leur nièce ». Le mariage se fit en effet quatre jours plus tard, soit le 24 juillet 1713 (E).

Le 13 octobre 1713, Henry Hiché agrandit sa seigneurie de quarante arpents du côté de l'est, par un accord passé devant le notaire Rivet, de Québec, entre lui et la veuve de Soullange, seigneuresse du fief de Grandville, partie de la seigneurie de l'Islet-du-Portage (E). A la suite de cet accord, la seigneurie de Kamouraska prendra ses limites connues par ceux de notre génération et se rendra

jusqu'à la Pointe-Sèche, à l'ouest de la branche nord de la montagne de « Missipé », ou Missisipi.

Le 15 septembre 1723, devant le notaire Florent de la Cetière, Louis-Joseph Morel de La Durantaye (fils d'Olivier, premier seigneur) achète la seigneurie de Henry Hiché, au prix de 15,000 #¹ dont 10,000 sont payées comptant. Le solde, soit 5,000 #, est payable au taux de 250 # par année par l'acheteur qui aura en plus 5% d'intérêts à payer sur le montant encore dû (E).

1. Le signe # signifie livre, unité monétaire sous le régime français. En France vingt sous valaient une livre et cinq livres valaient une piastre. Au Canada, pour diverses raisons, la livre valait seize sous et deux tiers, soit six livres à la piastre. Un maître-artisan gagnait de quatre à six livres par jour.



KAMOURASKA.— HANGAR

Bâti par les seigneurs au cap Taché, aujourd'hui propriété de Luc Michaud.

Louis-Joseph Morel avait été baptisé à Québec, le 16 août 1671, et avait épousé, vers 1691, Elisabeth Peccaret, dite aussi Bequard ou Rasné. Comme tout noble, il était destiné à la carrière militaire: garde-marine à La Rochelle (France), il était cadet en 1687 et, en 1692, enseigne ou porte-drapeau. Le 28 septembre 1716, il recevait en héritage de son père la moitié du fief de la Durantaye, dont il revendait la partie est, le 18 août 1720, aux religieuses de l'Hôpital-Général. Il serait décédé à Saint-Michel de Bellechasse, entre 1740 et 1758, mais a habité Kamouraska à différentes époques, comme en font foi différents actes passés à cet endroit: ainsi il faisait en 1727 don d'un terrain pour la construction de la deuxième église. Il paraît avoir eu un caractère difficile et surtout avoir passé sa vie dans les difficultés financières.

En 1727, le nouveau seigneur n'avait donné ni capital ni intérêts, en dépit de multiples poursuites de la part du créancier. Ce dernier, en désespoir de cause, le 23 août 1727, par devant le notaire royal Louet, vendait tous ses droits sur le capital de 5,000 # et les intérêts dûs à l'Hôpital-Général de Québec, pour la somme de 3,000 #. Morel de La Durantaye ne paya pas plus à ses nouvelles créancières. Si bien qu'après condamnations, saisies, etc... le 3 août 1733, devant le même Henry Hiché, agissant cette fois comme notaire, les intéressés durent en venir à un accommodement par lequel une partie des habitants de Kamouraska paieraient leurs cens

et rentes à l'Hôpital-Général et l'autre partie, au seigneur de Kamouraska. Cet accommodement, que nous reproduisons partiellement au chapitre IV (pp. 68-70), n'aurait u s'éteindrpque e vers 1849 (E).

Après la mort de Louis-Joseph Morel de La Durantaye, ses héritiers vendaient successivement, de 1757 à 1758, leur part de la seigneurie à Jean-Baptiste Decharnay, notaire à Québec, qui décédait au Cap-Saint-Ignace, le 6 avril 1760 (F).

Le 4 mai 1781, la seigneurie est ainsi partagée: la moitié appartient à la veuve de Jean-Baptiste Decharnay; le quart, à sa fille, demoiselle Decharnay de Verville, qui cédera peu après; le quart à son autre fille, Marie-Louise, épouse de Jean-Baptiste Magnan, grand voyer (F).

En novembre 1782, Jean-Baptiste Magnan mourait et sa veuve se remariait, le 26 septembre 1785 à Kamouraska, avec Pascal-Jacques Taché. Le 22 janvier 1790, ce dernier, en commun avec son épouse, recevait de sa belle-mère, veuve Jean-Baptiste Decharnay, la partie de la seigneurie qui appartenait encore à cette dernière. Quant à l'autre partie, toujours propriété de son épouse, elle était donnée, le 24 février 1806, au propre fils de Pascal-Jacques Taché, nommé lui-même Pascal, à charge pour le donataire de payer une rente à son père. C'est ainsi que la seigneurie de Kamouraska passa aux mains des Taché qui ont laissé un si bon souvenir dans la région (F).

Nous reparlerons d'eux dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Le système seigneurial

Maintenant quelques mots sur le système seigneurial, aboli définitivement en 1941, après être tombé en désuétude². Le seigneur, ordinairement un noble ou un officier de régiment, recevait du gouverneur ou de l'intendant un territoire en fief contre certaines obligations envers la couronne. A son tour il concédait ou louait des terres à des colons ou censitaires qui devaient lui payer un cens de 5 sous par arpent défriché, faire moudre leur grain au moulin banal, prendre en cas de besoin les armes pour la défense du pays. A même les cens et rentes le seigneur construisait les routes, édifiait le moulin banal, etc. . . Dans les débuts de la colonie, cette institution était une nécessité et a rendu des services inappréciables. Le seigneur, digne de ce nom, était le chef, le conseiller, le modèle de ses censitaires; il les protégeait contre la misère et le découragement. Quand il voulait exploiter son fief, il le faisait arpenter et, après cela seulement, commençaient les concessions. Il pouvait demeurer ou non dans sa seigneurie, sur le domaine ou partie de la seigneurie qu'il cultivait lui-même: c'était l'idéal et cela contribuait beaucoup au progrès de la colonisation.

2. En 1854 le Parlement vota l'abolition du système seigneurial, mais cette loi n'eut pratiquement pas d'effets par suite des difficultés que présentait son application.

Prenons comme exemples la Rivière-Ouelle et Kamouraska. En 1681 il y a onze familles établies au premier endroit, alors qu'il n'y a qu'un habitant dans le second, pas un vrai colon puisque l'arpentage n'est pas fait, mais tout au plus un pêcheur ou un chasseur, un contrebandier, ou, qui sait, le pionnier des touristes; en 1703, il y a cinquante familles à la Rivière-Ouelle alors qu'il y en a environ vingt à Kamouraska sur les quelque trente-trois concessionnaires de l'époque.

D'autre part, l'éloignement de Québec et des autres centres d'habitation retardait ou même faisait abandonner des essais d'établissement. Ainsi les seigneuries de Vertbois et de la Rivière-du-Loup, qui comptaient environ dix familles en 1683, n'auront ensemble que seize familles en 1762, alors que celles réunies de Kamouraska et de l'Islet-du-Portage auront cent trente-six familles ou huit cent soixante-douze âmes, dépassant même la Rivière-Ouelle avec ses cent quatre familles ou ses sept cent dix-huit âmes.

Population en 1683, de Montmagny à la Rivière-du-Loup

Pour clore ce chapitre, rapportons une partie du plan général de l'état des Missions du Canada, dressé en 1683 par les soins de Mgr de Laval, celle qui regarde la région s'étendant de la Rivière-du-Loup à la Rivière-du-Sud (aujourd'hui Montmagny).

Monsieur Morel prêtre âgé de 48 ans venu de France en 1660 dessert 27 lieues de pays le long du grand fleuve du côté du sud avec les Iles aux Oies et aux Grues, savoir la Rivière du Loup qui est à 37 lieues de Québec qui appartient à Monsieur Delachesnaye, il y a 4 âmes.

Kamouraska où il n'y a qu'un habitant.

La Bouteillerie (Rivière-Ouelle) qui est à 25 lieues de Québec, il y a 8 familles et 60 âmes.

La Combe (Sainte-Anne) qui contient une lieue et demie, il y a 5 familles et 40 âmes.

La Seigneurie de Monsieur de St-Denis (St-Roch) qui contient deux lieues, il y a deux familles et onze âmes.

La Seigneurie de l'Anglois (St-Jean Port-Joli), il y a deux âmes.

La Seigneurie de Geneviève l'Epinay qui contient une lieue, il y a trois familles et cinq âmes.

Bonsecours (Islet) Seigneurie du Sieur Bélanger, qui contient une lieue et demie. Il y a sept familles et 41 âmes.

L'Ile aux Grues, il y a 3 familles et 15 âmes.

L'Ile aux Oies, il y a 4 familles et 18 âmes, les deux îles sont éloignées de terre ferme de deux lieues.

Le Cap-St. Ignace qui contient une lieue, il y a 12 familles et 47 âmes.

La Seigneurie de Gammache et de Bellefontaine, qui n'ont pas ensemble demi-lieue, il y a 4 familles et 23 âmes.

La Seigneurie de la Rivière du Sud, (Saint-Thomas) autrement dite l'Epinay, qui contient une lieue et demie,

il y a 10 familles et 26 âmes. Il y a dans toute l'étendue de cette Mission 63 familles et 328 âmes.

(Mandements des Evêques de Québec, Vol. I, p. 119).

Ce document fort intéressant nous révèle le chiffre réel de la population de cette partie de la province, neuf ans avant les travaux d'arpentage faits par Le Rouge dans la seigneurie de Kamouraska.

Sa population totale, soixante-trois familles, ou trois cent vingt-huit âmes, n'est pas celle de 1948, pas même celle d'une paroisse de nos jours à ses débuts.

Donc tout concorde vers cette conclusion: pas de colon ni de véritable établissement dans la seigneurie avant 1692 ou mieux avant 1695.



UN FOUR A PAIN

Saint-Philippe-de-Néri, Kam.—L'un des rares conservés dans la région.

CHAPITRE III

LES PREMIERS PIONNIERS (1692-1713)

A retenir. — Les droits et devoirs du censitaire. — Les 36 concessions faites de 1694 à 1712. — Le chemin royal de 1713. — Les pionniers établis à Kamouraska en 1713. — Jean Dionne et ses descendants.

A retenir

Comme nous l'avons déjà dit, les 30 et 31 janvier 1692, Charles-Aubert de La Chesnaye, seigneur de l'époque, faisait dresser par l'arpenteur Le Rouge le premier procès-verbal connu (F) « de mesurage des terres et seigneurie de Kamouraska ». C'était normalement, retenons-le bien, dans ce temps lointain comme maintenant, un acte indispensable avant toute concession de terre ayant en vue un véritable établissement.

Mais qui furent les premiers concessionnaires ? Après bien des recherches, nous avons eu l'insigne faveur de trouver leurs noms ainsi que l'étendue du lot qui leur est attribué, dans le greffe du notaire Chambalon, conservé au Palais de Justice de Québec. De 1694 à 1701, trente-trois concessions ont été faites par Charles-Aubert de La Chesnaye; trois, entre 1702 et 1712, par son fils Louis-Aubert de Forillon. De celles faites par de La Chesnaye, quatre l'ont été en 1694, onze en 1695, trois en 1696, onze en 1697, etc.

Pour les motifs suivants nous croyons avoir devant nous les toutes premières concessions: la plus ancienne, celle faite à Pierre Émond, le 29 juillet 1694, a comme voisines des terres non concédées; d'autres se trouvent dans le même cas, au moins sur un côté; quand les concessionnaires voisins sont indiqués, on constate que la plupart sont groupés autour d'un centre qui n'est autre que celui où se bâtera la première église de 1709¹.

Il ne faut pas croire que tous ces concessionnaires vinrent s'établir sur leur lot. Quelques-uns le perdirent parce qu'ils n'y tinrent pas « feu et lieu » et n'en commencèrent pas le défrichement « avant un an et un jour » comme le voulait le droit du temps; de plus plusieurs noms de ces concessionnaires ne se retrouvent plus à Kamouraska dans les listes de 1721 et de 1723; enfin le procès-verbal de 1721 (27 ans après la première concession) dit qu'il y a dans la seigneurie « trente et un chefs de famille résidens et huit concessionnaires qui n'y ont encore fait ny établissement ny deffrichement ». Il est vrai que dès 1709 Kamouraska aura un prêtre résidant et bâtera sa première église: cela supposerait un nombre respectable de familles établies. Toutefois deux autres motifs expliquent le besoin d'un curé: ce groupe de colons est éloigné

1. Bien que les actes mentionnent explicitement ou supposent trente-six concessions, il n'y eut que trente-deux concessionnaires, car quatre concessionnaires ont eu des concessions par deux fois: Jean Goulet, Gabriel Paradis, Louis Martin, Marie Anselin (Asselin), veuve de Pierre Michaud.

de l'église de la Rivière-Ouelle et le curé de Kamouraska devra rayonner jusqu'à Rimouski.

Des trente concessionnaires énumérés entre 1694 et 1700, onze sont dits « habitant » ou « demeurant » à l'Île d'Orléans, cinq à la Rivière-Ouelle, cinq à Kamouraska dont trois dès l'été de 1695. Comment expliquer le cas de ces derniers ? Résumons ce que nous avons dit : un seul habitant à Kamouraska en 1683 ; pas d'arpentage connu avant 1692, pas de concession avant 1694, pas de véritable colon avant les concessions : ces « demeurant » à Kamouraska en 1695, à qui des terres sont concédées, seraient des chasseurs, des pêcheurs, ou encore mieux des engagés



KAMOURASKA, HABITATION DE WILFRID LANGLAIS

Cf. Roy, « Vieux manoirs », p. 232 : « Cette maison, d'après la tradition, fut construite par Jean Lebel, vers 1750. Elle fut en partie détruite par les Anglais en 1759, mais reconstruite sur les mêmes murs, l'année suivante ».

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

du seigneur, venus aider à l'arpentage de 1692 ou, vers 1694, à la construction du manoir et du moulin banal, ou tout simplement ils sont dits « demeurant » parce que de fait ils veulent y demeurer. Kamouraska n'est fondé qu'avec l'établissement de véritables colons.

Les droits et devoirs du censitaire

Voici un sujet qui intéresse fort nos lecteurs. Pour le satisfaire, nous reproduisons le texte de la concession faite à Robert Paradis, à Québec, le 7 août 1694, devant le notaire Chambalon, par le seigneur de La Chenaye (F). Les explications entre crochets sont de nous.

Pardevant Le Notaire Royal en la prevosté de Quebec sousigné y Résidant et tesmoins cy bas nommez fut Present Charles Aubert Escuyer Seigneur De le Chenaye, Camouraska et autres Lieux demeurant en cette ville de Québec, Lequel de son bon gré a donné et con-ceddé par ces présentes à Tiltre de Cens et Rentes Seigneurialles proffits de lots et Ventes Saisines et amandes quand le cas y eschera à ROBERT PARADIS habitant demeurant a Lisle dorleans a ce present et acceptant preneur et Retenant pour luy aud. Tiltre ses hoirs et ayans causes a ladvenir C'est asçavoir Une concession de quatre arpents de terre de front sur toute leur profondeur sithué en sad. (sa dite) Seigneurie de Camouraska joignant d'un costé du costé du nordest a celle de Jean Goulet d'autre costé du costé du sudouest a Gabriel Paradis ainsy que Lad. Terre Concession se

poursuit et comporte avec droit de pesche et de chasse au devant et sur l'estendue d'ycelle, pour d'ycelle jouir faire et disposer par led. Paradis ses hoirs et ayans causes en toute propriété apperpétuité en vertu de sesd. (ses dites) presentes; aux Charges Clauses et conditions suivantes sçavoir que led. (le dit) Paradis payera par chacun an depuis Le jour et feste de Saint Michel jusques a la feste de Saint Martin en suivant aud. Seigneur De la Chenaye en sa maison Seigneuriale de la Riviere Du Loup la somme de six livres et six chapons vifs ou vingt sols (20 sols font une livre) pour chacun chapon aux choix dud. Seigneur de Rente Seigneuriale et six sols de Cens pour toute lad. Concession Lesd. (les dites) Cens et Rentes portant Lots et ventes saisines et amandes quand le cas y eschéra suivant la Coutume de Paris; De tenir feu et lieu sur lad. Concession; de deffricher et mettre en valeur les terres d'ycelle; de porter ses grains moudre au moulin de lad. Seigneurie de souffrir et laisser les chemins qui y seront jugez necessaires pour l'utilité publique de conserver tous les bois de chesnes qui seront propres pour la Construction des vaisseaux; se Reserve led. Seigneur De la Chenaye, la liberté de Chasser et pescher pour son usage et divertissement sur et au devant lad. concession sans que led. Paradis sy puisse opposer en vertu du droit de pesche et de chasse qui luy est accordé; Comme aussy La faculté du Retrait en cas de Vente en rembourssant par luy le sort principal loyaux frais coust (coût) et mises; et de prendre sur lad. Concession tout le bois qui luy sera necessaire tant pour la construction du Moulin que des bastiments et entretiens du manoir Seigneurial de lad. Seigneurie; en cas qu'il s'y en trouve de propre pour

lesd. bastiments, et outre ce sera led. Paradis tenu fournir Une grosse des presentes en forme a ses frais aud. Seigneur incessamment Car ainsy & ca, ont obligé & ca, Renoncant & ca, Fait et passé aud. Québec le septiesme jour d'acoust mil six cent quatre vingt quatorze es presence des Sieurs Sebastien Hervet et Antoine Fauvel marchand témoins demeurants aud. Quebec qui ont avec lesd. partyes et Notaire signé.

*Charles Aubert de la Chenaye
rober paradis
hervet
Fauvel
Chambalon N.R.*

En 1696, Robert Paradis était mort sans avoir travaillé sur son lot; Gabriel Paradis non plus ne semblait pas avoir rempli sur son propre lot les conditions pour en devenir propriétaire. Aussi la terre de ce dernier est concédée, le 7 octobre 1696, à Pierre Roy dit Desjardins. Quant à Gabriel Paradis, il se fait concéder, le 20 octobre 1696, le lot de son frère défunt, Robert, comme en fait foi l'acte suivant dressé aussi par le notaire Chambalon (F).

Et advenant le vingtiesme jour Doctobre mil six cent quatre vingt seize avant midy pardevant le Notaire Royal susd. et soubsigné et temoins cy bas nommez Fut present led. Sieur De la Chenaye dénommé par le Contract cy dessus Lequel a déclaré que voulant s'emparer de l'habitation spécifiée par le Contract cy dessus faite par deffunt Robert Paradis auquel Il l'avoit

concedée et a ses héritiers d'avoir payé les arrerages de la rente d'ycelle cy devant escheue et d'avoir travaillé et habité sur ycelle aux termes dud. Contract, Il auroit esté prié pour éviter les poursuites qu'il auroit esté obligé de faire a ce sujet par Guillaume Paradis père habitant de lisle Saint Laurent (d'Orléans) parr. (paroisse) Saint Pierre et par GABRIEL PARADIS son fils et frère dud. deffunt de la vouloir conceder aud. GABRIEL PARADIS au lieu et place de sond. frère offrant led. Gabriel Paradis de luy payer les arrerages



UN COIN DU VILLAGE DE KAMOURASKA

Vu de la route nationale. Au fond l'île aux Corneilles et les Laurentides.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

des Cens et rentes quelle peut devoir par sond. deffunt frère et de continuer a payer a ladvenir en son lieu et ploce lesd. Cens et rentes; En Consequence de quoy led. Sieur De La Chenaye de son bon gré a a la prière et Requisition desd. Paradis pere et fils dellaisser, et en têmes que besoin est Concedé de nouveau aud. Gabriel Paradis fils la susd. habitation telle et ainsy quil l'avoit concedée aud. deffunt Robert Paradis son frère pour par

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
 COLLÈGE SAINT-BERNARD
 25, AVE DES FRÈRES
 DRUMMONDVILLE — P.Q.

luy dit Gabriel Paradis en jouir faire et disposer a toujours ses hoirs et ayant causes au lieu et place dud. deffunt Robert Paradis aux mesmes charges clauses et conditions portées par led. Contract cy devant, et a le charge par led. preneur de luy fournir Copie des presentes en forme incessamment, Car ainsy & ca, ont & ca Renoncant & ca Fait et passé en l'estude dud. Notaire avant midi led. jour vingtiesme jour d'octobre mil six cens quatre vingt seize es presence des Sieurs Michel Lepaillieur huissier Royal et de François Aubert commis témoins demeurans aud. Québec quy ont avec lesd. Sieur de la Chenaye, Charles Aubert et Noré Signé.

De la Chenaye

Le Pallieur

C. Aubert

Chambalon N.R.

Retenons bien mémoire de ces deux actes: avec les renseignements que nous ajouterons plus loin, ils nous permettront de fixer en toute certitude le site du premier centre religieux de Kamouraska et de toute la région s'étendant à l'est jusqu'à Rimouski, pour la période allant de 1709 à 1791.

Les 36 concessions faites de 1694 à 1712

Nous disons trente-six concessions, bien que nous n'ayons retrouvé que trente-trois actes de concession, parce que, dans trois de ces actes, sont mentionnés comme

voisins des censitaires dont l'acte de concession n'a pas été retracé. Les voici: Beaulieu, dans la concession à Louis Martin, faite le 10 janvier 1697; Jean Dionne dit Sansoucy, dans celle faite à Joseph Paradis, le 28 juillet 1700; François Autin (Hottin, Thiboutot, Boutot) dans celle faite à Pierre Biart, le 27 septembre 1702.

Encore des actes fort captivants pour aider à connaître le développement de Kamouraska vers cette période. Le Grand Kamouraska est la partie de la seigneurie se trouvant à l'est de la rivière, le petit est la partie à l'ouest. Plusieurs concessionnaires n'ont pas de voisin. Après chaque acte de concession nous marquons d'une croix les huit concessionnaires dont les noms et prénoms se retrouvent dans les documents allant jusqu'à 1727, documents que nous rapporterons bientôt. A ces huit noms, il faudra certainement ajouter celui de Jean Dionne; et vraisemblablement ceux de Beaulieu (Pierre) et François Autin (Hottin). Nous marquons d'un point d'interrogation les concessionnaires dont on ne trouve que le nom de famille dans les mêmes documents: sans doute ils sont morts et leur fils occupe le bien paternel.

29 juillet 1694. *Concession à Pierre Emond, habitant de la Rivière Ouelle, la consistance de 6 arpents de front par 30 arps. de profondeur. Bornes: d'un costé au sorois au Ruisseaux Creux, du costé du Nordest au terres de la Seig. non conceddées.*

7 août 1694. *Concession à ROBERT PARADIS, hab. de l'Isle d'Orléans, la consistance de quatre arpents de front sur toute leur profondeur* ².

Bornes: — d'un costé au nord est à Jean Goulet, et du costé du sud ouest à Gabriel Paradis.

18 février 1695. *Concession à MATHURIN DUBE, la consistance de cinq arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur. Bornes: — d'un costé du Nord est à celle de Mathurin Ouellet et d'autre costé du sud ouest aux terres de lad. Seigneurie.*

18 février 1695. *Concession à Mathurin Ouellet hab. de la Riv. Ouelle, la consistance de 5 arpents de front sur quarante arpents de profondeur, joignant d'un côté au sud ouest a un ruisseau qui est le dernier du petit Kamouraska du costé du nord est aux terres de lad. Seigneurie.*

26 avril 1695. *Concession à François Bouchard hab. a La Bouteillerie, la consistance de 5 arpents de front sur quarante de prof. Bornes: — d'un costé au nor'est au petit ruisseau et d'autre costé au sud ouest aux terres aprésent non conceddées. (+)*

30 juin 1695. *Concession à Pierre Michau fils hab. de Kamouraska, la consistance de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur. Bornes: — d'un costé au sud ouest a Pierre Fournier et du costé du nord est a celle de René Pelourde. (+)*

30 juin 1695. *Concession à Pierre Michau, père hab. de Kamouraska, la consistance de DOUZE arpents de front sur trente de profondeur. Bornes: —*

2. Sur ce terrain, devenu propriété de Gabriel Paradis, se bâtiront en 1709 la première église, en 1715 le premier presbytère et en 1749 le deuxième; le cimetière y sera aussi placé en 1714.

du costé du sudouest au Ruisseau sçavoir trois arpents au dessus et au della du costé du nordest jusques a un autre petit ruisseau qui n'a point de nom et qui sappe-lera dorésnavant Boisverd ou boisvert, neuf arpents. (+)

1er juillet 1695. Concession à Pierre Fournier, hab. demeurant en l'Isle St Laurent, trois arpents de front sur trente de profondeur. Bornes: — d'un costé au sorouest à . . . d'autre costé au nordest a celle de Pierre Michau fils.

7 juillet 1695. Concession à René Pelourde hab. demeurant à Kamouraska, la consistance de SIX arpents de front sur trente arpents de profondeur(?) Bornes: — d'un costé au nordest aux terres non conceddées et du costé du sorouest a celle de Pierre Michau fils. (?)

18 juillet 1695. Concession à Louis Martin, hab. de l'Isle d'Orléans, la consistance de 4 arpents de front sur trente de profondeur situé dans la Seig. du petit Kamouraska joignant d'un costé du . . . d'autre costé du . . . (?)

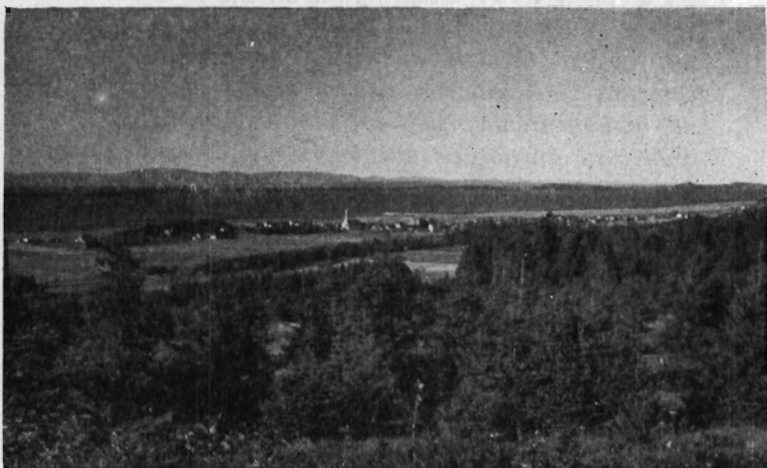
18 juillet 1695. Concession à Jean Jollet hab. de l'Isle St Laurent, contenant 4 arpents de front sur trente de profondeur, située en la Seig. du Petit Kamouraska, joignant d'un costé au . . . a celle de Louis Martin d'autre costé du . . .

21 juillet 1695. Concession à Louis Dubé, hab. de la Riv. Ouelle, la consistance de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur située en la Seig. du petit Camouraska, joignant du costé du sorouest a un petit ruisseau qui n'a point de nom qui est le plus proche de la grande rivière et d'autre costé au . . .

11 août 1695. Concession à Charles Minville hab. de la Riv. Ouelle, la consistance de quatre arpents de

front sur trente de profondeur, joignant d'un costé du costé du . . . et d'autre costé du costé du . . .

7 oct. 1696. *CONCESSION à PIERRE ROY dit Desjardins, la consistance de quatre arpents de front sur toute la profondeur. Bornes: — joignant d'un costé au nordest celle de Robert Paradis et d'autre costé au sorouest à celle³ . . . (+)*



L'ÉMERVEILLEMENT DU VOYAGEUR

Saint-André, Kam.— Vue prise de la route nationale No 1a: village, fleuve, îles des Pèlerins, île aux Lièvres, Laurentides.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

3. Les bornes indiquent encore Robert Paradis. Ce n'est que le 20 octobre 1696, qu'à la demande de Guillaume Paradis et de Gabriel Paradis (son fils), le seigneur de La Chenaye concède à nouveau la terre de feu Robert Paradis à son frère Gabriel Paradis. Donc cette terre est voisine de celle de Gabriel Paradis. Sur ce lot de Pierre Roy se bâtira, en 1727, la deuxième église, dont on aperçoit encore les fondations.

20 oct. 1696. *La terre de Robert Paradis est de nouveau concédée par le Sr. de la Chenaye à GABRIEL PARADIS, frère dud. deffunt Robert Paradis. (+)*

20 octobre 1696. *Concession à Guillaume Paradis fils⁴, habt. demt. (demeurant) à St Pierre de l'Isle d'Orleans, consistant en quatre arpents de front sur toute sa profondeur, joignant d'un costé au nord est a celle de Pierre LeRoy dit Desjardins d'autre costé du costé du sorouest aux terres non conceddées. (+)*

3 janvier 1697. *Concession a Philippe Ansellin, hab. de Camouraska, absent, Pierre Michaud fils son nepveu quy de luy ce fait fort a ce present et accp. preneur pour led. Anselin. — la consistance de six arpents de front sur trente de profondeur en la Seig. du Grand Kamouraska joignant d'un costé du sudouest a celle de Pierre Champtal d'autre costé du nord est a celle de Pierre Emond. (+)*

3 janvier 1697. *Concessicn à Pierre Champtal habt. de l'Isle d'Orleans, la consistance de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur située en la Seig. du Grand Kamouraska joignant d'un costé au nord est a l'habitation de Philippe Anselin et d'autre costé au sud'est aux terres non conceddées — pardevant le fleuve, etc, etc.*

10 janvier 1697. *Concession à Louis Martin habt. de l'Isle d'Orleans, la consistance de quatre arpents de front sur trente de profondeur situé dans la Seig. du Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sorouest a Gabriel Paradis d'autre costé au nord est au nommé Beaulieu (Pierre).*

4. Ce Guillaume Paradis est le frère de Gabriel. En 1717, deux autres frères, Jean-Baptiste et Jacques, auront rejoint les premiers à Kamouraska.

16 janvier 1697. *Concession à Jean Vayancourt habt. de l'Isle d'Orleans, la consistance de trois arpents de front sur trente de profondeur située en la Seig. du Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sorouest a l'habitation de Pierre Benoit d'autre costé au nord est aux terres non conceddées.*

24 janvier 1697. *Concession à Noël Pelletier fils, absent, son père Noël Pelletier a ce present et acceptant pour luy, la consistance de huit arpents de front sur toute la profondeur située au Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sud ouest à celle de Pierre Michaud d'autre costé à celle de? . .*

24 janvier 1697. *Concession à Jean Ayot habt. de Kamouraska, la consistance de cinq arpents de front sur trente de profondeur sittié en la Seig. de Kamouraska joignant d'un coté au nord est a celle de . . . d'autre costé au sorouest a celle de Pierre Emond.?*

24 janvier 1697. *Concession à Charles Pelletier fils absent Noël Pelletier son père a ce present et acceptant et rétenant pour sond. fils la consistance de cinq arpents de front sur trente de profondeur située au Petit Kamouraska joignant d'un costé au nord'est a Louis Dubé d'autre costé au sorouest au terre non conceddée.*

1 mars 1697. *Concession à Pierre Benoit; habt. de l'Isle d'Orleans, absent, Louis Martin a ce present et acceptant pour luy la consistance de six arpents de terre de front sur trente de profondeur située au Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sorouest a l'habitation de René Pelourde et d'autre costé au nord est a Pierre Dugue.*

7 mars 1697. *Concession à Pierre Dugué, consistant en six arpents de front sur trente de profondeur située au Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sorouest a Pierre Benoit d'autre costé au nord'est les terres non conceddées.*

23 oct. 1697. *Concession à JEAN GOULET, hab. de l'Isle d'Orleans, consistant en quatre arpents de front sur quarante de profondeur situé en lad Seig. du Grand Camouraska, joignant au sorouest aux terres non conceddées d'autre costé au nordest à Guillaume Paradis⁵.*

26 mars 1700. *Concession à Guillaume Paradis fils de deffunt Jacques Paradis hab. de l'Isle St Laurent (cousin des 4 frères Gabriel, Guillaume, Jean-Baptiste et Jacques) — consistant en quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur au Grand Kamouraska, joignant d'un costé au sorouest aux terres non conceddées et du costé du nordest a l'habitation de Guillaume Paradis — etc, etc telle et ainsy que Mr. le Seig. l'avoit concedé a Jean Goulet le 23 oct. 1697. (+)*

28 juillet 1700. *Concession à JOSEPH PARADIS fils absent Pierrè Paradis son père acceptant pour luy — la consistance de cinq et demy arpents de terre de front et plus s'il s'en trouve au Grand Kamouraska sur le fleuve St Laurent sur quarante de profondeur, joignant d'un costé au sorouest Jean Guionne (Dionne) dit Sansoucy et d'autre costé au nordest Pierre Chamtal — par devant le fleuve et par derrière les terres non conceddées.*

27 septembre 1702. *Concession par le Sr du Forillon à Pierre Biart demt. a Kamouraska — la consistance*

5. 16 mars 1700, retrocession de cette terre au seigneur par Jean Goulet.

de quatre arpents de terre de ft. sur trente de profondeur située dans le petit Kamouraska, joignant du côté du sud-ouest à François Autin et au nord-est aux terres non concédées.

18 octobre 1704. *Concession à Marie Anselin veuve de feu Pierre Michau Tout le terrain qui se trouve de large aud. lieu de Camouraska entre l'Habitation de lad. veuve et héritiers Michaud et l'habitation de Noël Pelletier contenant environ huit arpents de large plus ou moins ou environ sur toute la profondeur de lad. Seigneurie.*



SAINT-GERMAIN, KAM.

Calvaire avec Christ en bois sous un édicule carré.

Inscription:

Érigé en 1850 à la demande du curé Quartier, apôtre de la tempérance par des citoyens émus de la mort d'un campagnard en boisson trouvé gelé en cet endroit. Restauré en 1930.

Probablement l'œuvre de Louis-Thomas Berlinguet, 1850.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

15 juillet 1712. *Concession par Auber du Forillon à Gabriel Bouchard Une terre et habitation size et située en la Seig. de Kamouraska telle que led. Bouchard en a jouy depuis environ TREZE ?? ans cont. sis arpts de large sur le bord du fleuve sur quarante de profondeur joignant d'un costé au nordest a François Bouchard son frère et du costé du sauroiest au terre de la ditte Seig. non conceddées par devant le fleuve (F) ⁶.*

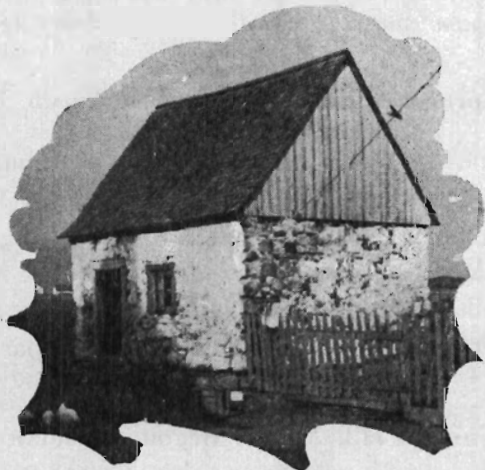
Le procès-verbal du grand voyer en 1713

Les colons ne s'établissaient donc pas au hasard, mais seulement après arpentage de la seigneurie et après concession en bonne et due forme faite par le seigneur. La création de routes sur des rangs concédés a marché de pair avec leur établissement. Nos ancêtres, fils de la France, étaient des civilisés et n'allaient pas au petit bonheur.

Le 12 juillet 1713, Michel Bégon, intendant, émit un ordonnance enjoignant, sous peine d'amende, aux habitants des seigneuries de la Grande-Anse (Ste-Anne-de-la Pocatière), de la Rivière-Ouelle et de Kamouraska de tenir en bon état les clôtures et fossés le long des chemins royaux. (F. *Edits et Ordonnances*, Vol. III, p. 434). Cet ordre suppose de la négligence dans l'entretien des routes, par conséquent leur existence non récente.

6. Ce même jour, 15 juillet 1712, Gabriel Bouchard vend sa nouvelle concession à François Toupin que nous voyons établi sur cette terre en 1713 (F).

Les 12 et 13 août de cette même année 1713, Pierre Robineau, chevalier, grand-voyer du roi, est dans la seigneurie de Kamouraska. Il corrige le tracé de chemin royal déjà existant, en partant de l'extrémité est, en fixe la largeur à vingt-quatre pieds, ordonne de faire des ponts dont il détermine les mesures.



KAMOURASKA.—PETITE REMISE EN PIERRE SUR LA PROPRIÉTÉ DE WILFRID LANGLAIS.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

Son procès-verbal mentionne en particulier quatre nouveaux noms de colons résidants: Albert, du Vasseur (Levasseur), Mathurin Valet (Ouellet), Morneau. Il est du reste trop savoureux et trop instructif pour que nous résistions à la tentation de le reproduire. Le voici. Les mots entre crochets sont de nous.

SEIGNEURIE DES KAMOURASCHEKA

PAROISSE ST LOUIS

LAN MIL SEPT cent treize Le 12 Et 13 aoust, En vertu Du Reglement general de police arresté au conseil souverain de quebec, Le Lundy ier febvrier 1706 Article huictiesme touchant les chemins Nous pierre Robineau Chevallier, seigneur de Becancourt Baron de portneuf conseiller du Roy son grand voyer en ce pays; NOUS sommes transporté dans La coste et seigneurie des KAMOURASCHEKA appartenant au sr Louis aubert escuyer seigneur de forillon Et dudit Lieu Et La du consentement et avis Du sr gabriel paradis capitaine de milice de la dite coste et de celuy aussi du sr guillaume paradis, de pierre beaulieu, Joseph Micho, francois gubin (Autin ?), francois Micho, AVONS réglé le grand chemin ROYAL de la dite seigneurie de trois Lièues de long et de vingt quatre piéds de large a prendre en montant (extrémité est) au dessous de la maison de la veufve pelletier qui est Le dernier habitant de La Seigneurie et viendra ioindre au fossé de francois Micho, Louis micho, son frère refaire son fossé et Levée et prendra la mesme Ligne de son frere et ira aboutir a une perche plantée sur La terre de sa mere et de la ira droit se rendre au bout du fossé qui est au dessous de la veufve Micho proche de la petite Rivière (Ruisseau de la Ferme ?) ou il sera pont, Lequel pont aussi bien que les autres sera de douze piéds de Large au moins avec cinq bonnes Lambcurdes le tout de cedre propre a soustenir le poids et pesanteur des charois; Lequel pont passé ira droit passer audessous

de la maison dalber (Albert) et de la ira se rendre a un arpent dans la terre du vasseur (Levasseur) pour se rendre a un piquet planté pour ioindre le chemin sec et hors la marée et suivra ainsy iusque a Leglise en passant audessous (au nord) et suivra ainsi le chemin tracé par le Sr. paradis iusque a la Rivière (Kamouraska) et suivra la riviere le long de lecore iusque a Lendroit propre a placer le pont au bor du grand bois ce pont La aura seize pieds de large le pont passé et suivra par dedans le bort du bois iusque a la pointe de bouleau et continuera dessus Le costeau au dessous de lancien chemin iusque au cap blanc ou il descendra et viendra ioindre La levée de mathurin valet (Ouellet) suivra ainsi les levées droit iusque chez morneau continuant Le long de lance a demy arpent dans les aulnes a haute mer et suivra ainsi iusque a la Riviere ou il sera faict un pont de douze pieds de cedre et de la mesme fabrique des autres, Lequel pont passé ira se rendre a la pointe de roches de francois bouchart et de la pointe ira se rendre au coin du nord est du desert de francois toupin et ensuite ira droit se rendre a son hangart montera au sorouest de son ruisseau pour gagner le costeau pour de la passer entre le ruisseau cler Et la coste du bord de leau iusque au bout de la ditte seigneurie; chacun en droy soy rendra son chemin praticable faisant des fossés et Levée efordochant, esouchant, coupant les arbres, ostant les pierres et cailloux remplissant les valons abattant les buttes et feront en tout leurs possibles pour rendre le chemin praticable et propre a rouler et pour lannée qui vient au plus tard et pour ce qui regarde ce qui est a faire pour Le seigneur et fournira un homme ou payra ceux qui luy feront les Levée ENIOIGNONS

au Sr Gabriel paradis capitaine de laditte coste En vertu du mesme Reglement general de police de faire faire les dits chemins et ponts et Levées a tous les habitans par corvée et que ceux qui embarasseront Lesdits chemins soit par barieres clostures semences ou autrement seront condamné a vingt Livres damende applicable a la fabrique de la parçisse dudit Lieu dont le marguillier en charge repondra en son propre et privé nom faite a Luy de faire le recouvrement des dits deniers, faict audit Lieu Les iours et an que dessus et avons avec les sus-nomméz signé Le present proces verbal./.

GABRIEL PARADIS

GUILLAUME PARADIS —

Les nomméz francois micho, francois aubin, pierre beaulieu, Joseph micho ont déclaré ne scavoir signer — de ce interpellé a Lordonnance.

ROBINEAU DE BECANCOURT⁷

Les pionniers établis à Kamouraska en 1713

Leur liste est maintenant facile à établir. Revoyons les concessions et l'achat faits de 1694 à 1712, ainsi que le procès-verbal de 1713; voyons en appendice, la liste des marguilliers de la paroisses depuis 1709; jetons par avance un coup d'œil sur le dénombrement du 8 mai 1723 et sur l'arpentage de 1727. Ceux dont nous retrouvons

7. ARCHIVES DE LA PROVINCE: *procès-verbaux des grands-voyers*, vol. I, fol. 36 r. (1700 à 1783).

les noms et prénoms dans ces divers documents, ainsi que les quatre colons mentionnés pour la première fois dans l'acte de 1713, sont certainement résidants à Kamouraska en 1713. Ceux dont nous ne retrouvons que le nom de famille, le sont vraisemblablement: ils sont morts avant 1713 ou avant 1721 et 1727; leur veuve ou leur fils occupe leur terre.

1) Le sont donc certainement, et quelques-uns depuis longtemps, les suivants, mentionnés dans les actes de concession entre 1694 et 1712, parce qu'ils perdaient leur lot s'ils n'y « avaient tenu feu et lieu ni commencé le défrichement avant un an et un jour » après l'avoir reçu:

François Bouchard,

Pierre Michaud père,

Pierre Michaud fils,

Pierre Roy dit Desjardins,

Gabriel Paradis, capitaine de milice ou de la côte,

Guillaume Paradis (son frère),

Pierre Anselin (Asselin),

Pierre Beaulieu,

Guillaume Paradis (cousin des premiers),

Jean Dionne (Guionne) dit Sansoucy,

François Autin (Hottin ou Hautin, Thiboutot, Boutot).

2) Le sont aussi certainement pour être nommés dans le procès-verbal de 1713:

Albert (Pierre),

du Vasseur (Levasseur Pierre),

Mathurin Valet (Ouellet),

Morneau,

François Toupin (qui a acheté le 15 juillet 1712 la concession de Gabriel Bouchard).

L'est certainement Focas dit Raymond (ou Romain de Fogas) dont nous reproduisons le contrat de mariage en Appendice, page 346.

L'est encore Pierre Boucher, marguillier pour l'année 1709.

3) Le sont vraisemblablement, parce que le nom de famille se retrouve en 1713, ou en 1721 et 1727:

René Pelourde, (qui a donné son nom à une montagne),

Louis Martin,

Noël Pelletier,

Jean Ayot, (Ayotte ou Hajot).

Pierre Migneau est dit habitant de Kamouraska lors de son contrat de mariage, passé le 10 novembre 1714, contrat que nous rapportons aux pages 349-350. Il ne peut être un tout nouveau venu.

Nicolas Lebel a été marguillier en 1715: il est à supposer qu'il ne venait pas d'arriver; aussi nous l'ajoutons à la tête de pionniers établis en 1713.

Ces vingt-quatre concessionnaires peuvent être regardés comme les tout premiers pionniers de Kamouraska. Saluons-les avec respect et gratitude. Les nombreuses familles de la région qui portent ces noms peuvent se regarder comme leurs descendants. Qu'elles s'en fassent une gloire !

De plus, avant 1713, d'autres n'ont pu manquer de venir demeurer dans la colonie naissante, comme pêcheurs (une pêche à marsouins était en marche dès 1701), ouvriers, serviteurs, etc. Il fallait tout de même une certaine population pour motiver la présence d'une église et d'un curé dès 1709, bien que, nous le rappelons, celui-ci ait aussi sa raison d'être du fait que la Rivière-Ouelle était éloignée et qu'il devait desservir les petits groupes de colons établis jusqu'à Rimouski. Nous ignorons leur nom, parce que les registres précédant 1727 ont été brûlés. Peut-être quelques-uns se trouvent-ils parmi les noms bientôt mentionnés? Ce sont les pionniers inconnus. A eux aussi notre souvenir respectueux !

Saluons enfin par avance ces autres ouvriers des temps héroïques dont les noms apparaîtront pour la première fois dans les documents de 1721, 1723, 1727, 1733, et dont les descendants sont aussi très nombreux dans toute la région :

1) Document de 1721 :

Jean Paradis (frère de Gabriel), marguillier en 1721,

2) Document de 1723 :

Pierre Boutot (Thiboutot), fils de François Autin,
Augustin Ouellet,

Jean Choret (Charest);

Jean Lajoie (Lajoie dit Normandin).

3) Document de 1727:

Laplante,
Charles Tardif,
Jean Dumont.

4) Document de 1733:

Jean Boucher,
Pierre Bérubé,
Antoine Lavoye (Lavoie),
Joseph Moreau.

**MONTAGNE TYPIQUE DE LA RÉGION**

Située à Saint-André, Kam., sur la route No 1, à un mille à l'est
du village.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

Jean Dionne et ses descendants

Dans la concession faite, le 28 juillet 1700, à Joseph Paradis nous voyons apparaître Jean Guionne ou Dionne dit Sansoucy. Ce colon, fils d'Antoine, paraît avoir été très entreprenant et beaucoup mêlé aux affaires publiques de l'époque. De plus, il compte des descendants remarquables presque à toutes les générations. Signalons les suivants:

Première génération: Joseph, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de 1743 à 1779; Jean-Baptiste, major des milices à Kamouraska.

Deuxième génération: Alexandre, capitaine de milice et bailli (sorte de juge local), que l'on voit en 1784 diriger une équipe travaillant à la route du Portage, reliant le fleuve Saint-Laurent au Nouveau-Brunswick.

Troisième génération: trois frères, fils du précédent: Alexandre, lieutenant de milice à Kamouraska; Augustin, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à Rivière-Ouelle, enfin à Kamouraska où il mourut en 1821; Amable, gros marchand à Kamouraska, qui acheta vers 1840 les seigneuries de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Roch-des-Aulnaies, et qui fut un ami fidèle de Mgr J.-Norbert Frouvencher, curé à Kamouraska de 1816 à 1818, puis évêque fondateur de la Rivière-Rouge, aujourd'hui Saint-Boniface.

Quatrième génération: deux fils d'Amable: Amable, seigneur de Saint-Roch-des-Aulnaies; Elisée, seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, député de Kamouraska et conseiller législatif, père de Mme Alexandre Tasche-reau, ancien premier ministre de la province de Québec, des abbés Henri-Alfred Dionne mort, en 1919, à Saint-Georges-de-Beauce où il était curé depuis 20 ans, et Émile, décédé en 1921, à l'Islet où il était curé depuis 1905.

Sixième génération: Wenceslas Dionne, fils d'Honoré de Kamouraska, fondateur à Saint-Georges de Beauce, de la firme «Wenceslas Dionne et fils».

Septième génération: les frères Arsène et Ludger Dionne, fils de Wenceslas; chefs de plusieurs entreprises commerciales et industrielles, fondateurs de la grosse filature de soie artificielle de Saint-Georges de Beauce, *Dionne Spinning Mills*. Ludger Dionne est depuis 1945 député à Ottawa pour le comté de Beauce.

CHAPITRE IV

PREMIER ESSOR (1713-1733)

L'étendue de la paroisse en 1721 et les 31 chefs de famille à la même époque dans la seigneurie.—
Les 37 familles de 1723.— Les 50 familles de 1733.

L'étendue de la paroisse en 1721 et les 31 chefs de famille vers la même époque dans la seigneurie

En 1714 (1713, selon le *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, 1921-1922, p. 377) Mgr de Saint-Vallier avait réuni en une seule paroisse les seigneuries de Kamouraska et de l'Islet-du-Portage; de plus, il avait décrété que les seigneuries de Vertbois, Rivière-du-Loup, du Lac Madawaska, du Parc, de l'Île-Verte, des Trois-Pistoles, du Bic et de Rimouski, seraient desservies sous forme de mission par le curé de Kamouraska (C).

En 1721, à la demande de la cour de France, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, faisait dresser un inventaire de l'état des paroisses de la colonie par Benoit-Mathieu Collet, procureur général du Conseil supérieur.

Celui-ci, accompagné d'un greffier, Nicolas-Gaspard Boucault, parcourut les deux rives du Saint-Laurent, du 4 février au 3 juin. Dans chaque établissement, les habitants étaient invités à venir exposer leur point de vue sur les facilités du service religieux.

Les deux enquêteurs étaient à Kamouraska le 23 mars. Leur procès-verbal mérite d'être rapporté, tant il est riche de renseignements: il fixe exactement le site de l'église, indique les limites et le développement des deux seigneuries de Kamouraska et de l'Islet-du-Portage, le nombre des chefs de famille, en nomme presque la moitié, etc. C'est un régal pour les amateurs de l'histoire. Le voici¹:

KAMOURASKA

et l'Islet du Portage (St-André)

ET LE VINGT TROISIEME du dit mois de MARS en la ditte paroisse de ST-LOUIS des CAMOURASKA sont comparus par devant nous, Monsieur ESTIENNE AUCLAIR, prestre, curé de la ditte parroisse et desservant par forme de mission le bas du fleuve jusques et compris la rivière des Trois-Pistoles, sieur Henry Hiché, seigneur de la ditte seigneurie des Camouraska, Pierre Roy, lieutenant de milice de la ditte coste, Jean Dionne dit Sans Soucy, Jacques Desloriers, François Autin (Hottin), Philippe Ancelin (Asselin), Jean Paradis, Pierre Roy dit Desjardins, fils, Pierre Mignot (Labrie), Romain de Fancazé (?) (pour Focas ou Phaucas dit Raymond, ancêtre des familles Raymond), François Autin fils, Jean Martin et Joseph Mignot, tous habitans de la ditte seigneurie des Camouraska,

et le dit Mignot de l'Islet du Portage appartenant à la ditte veuve du sieur Soulanges,

1. Rapport de l'Archiviste, 1921-1922, pages 344-346.

faisants tant pour eux que pour les autres habitans de la dite seigneurie des grands et petits Camouraska et de l'Islet du Portage, parroissiens de la dite paroisse qui ne sont point venus en cette assemblée,

AUXQUELS SIEURS COMPARANTS et habitans nous avons exposé le sujet de nostre commission et les avons interpellés de nous dire l'étendu présente de cette paroisse, le nombre des chefs de famille qui la composent, et de nous déclarer si eux ou quelqu'uns des absens sont incommodés pour aller en service divin par la difficulté des chemins ou par l'éloignement et encore le dit sieur AUCLAIR l'estendue des seigneuries qu'il dessert par mission et le nombre des chefs de famille qui sont établis sur chacune,

SUR QUOY ils nous ont dit que l'estendue présente de la dite paroisse est de six lieues de front le long du fleuve St-Laurent SCAVOIR deux lieues et demy ou environ sur deux lieues de profondeur que contient la seigneurie de L'ISLET du PORTAGE, le dit front à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui la sépare d'avec le fief Vertbois (bout est de la paroisse St-André) en remontant jusqu'à celle qui la sépare d'avec la dite seigneurie des Camouraska et trois lieues et demy de front ou environ sur deux lieues de profondeur que contient la dite seigneurie des CAMOURASKA le dit front à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui la sépare d'avec celle de l'Islet du Portage en remontant jusqu'à la ligne qui la sépare d'avec le fief de l'ance St-Denys;

QU'AU DEVANT des dites deux seigneuries sont l'islet du Portage et une partie de l'isls des Pellerins appartenants à la dame Vve de Soulanges qui ne sont

point établis et la Grosse Isle, l'Isle au Patins, l'isle de la Providence, l'isle Brûlé et l'isle aux Rognons dépendantes de la ditte seigneurie des Camouraska, sur lesquels on ne peut point faire d'establisement

QUE LA DITTE EGLISE paroissiale de St-Louis est scituée sur la ditte seigneurie des Camouraska le long du fleuve à la distance d'environ cinq quarts de lieue de la ligne qui sépare la dite seigneurie du côté d'en bas d'avec celle de l'Islet du Portage;

Que sur le front de la seigneurie de l'Islet du Portage il y a cinq chefs de famille résidens et deux concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider,

que sur le front de la ditte seigneurie des Camouraska, il y a trente un chefs de famille résidens et huit concessionnaires qui n'y ont encore fait ny establisement ny deffrichement,

que l'estendue des seigneuries que le dit sieur Auclair dessert par mission est de quatorze lieues le long du fleuve, scavoir . . . (Les seigneuries de Trois-Pistoles, Isle-Verte, du Parc, Rivière-du-Loup, Vertbois).

.....

Et sur la commodité ou incommodité pour assister au service divin les dits habitans nous ont dit qu'ils n'ont point d'église plus proche ny plus commode et qu'ils sont contents d'en estre parroissiens, comme encore que ceux qui habitent la ditte estendue de quatorze lieues que le dit sieur curé dessert par voye de mission ne peuvent estre desservis autrement n'y ayant point de paroisse au dessous de celle-cy, et n'estant pas en estat d'avoir un curé.

.....
*Fait en la maison presbiteralle de la ditte parroisse
 St-Louis, les jours et an que dessus.*

*Ainsy signé Estienne Auclair, curé fixe,
 Hiché,
 Pierre Roy,
 Collet et Boucault.*

Les 37 familles de 1723

Le 8 mai 1723, Henry Hiché, seigneur de l'époque, faisait par écrit devant l'intendant Bégon aveu et dénombrement de sa seigneurie. Ce document indique les noms de trente-sept chefs de famille de l'époque, l'étendue et le développement de leur concession, la part des cens et rentes qu'ils paient. En parallèle, avec une partie de ce dénombrement ou papier terrier, nous mettons le résumé d'un autre document aussi fort intéressant: celui d'un arpentage fait, le 11 mars 1726, par Beaupré pour la partie de la seigneurie à l'est du centre religieux du temps.

Dans l'aveu du 8 mai 1723, Henry Hiché déclare que la seigneurie n'a qu'une lieue à l'est de la rivière Kamouraska. Nous nous demandons pourquoi? A la suite de l'addition à l'est de quarante arpents, achetés le 13 octobre 1713 de la seigneurie de l'Islet-du-Portage, la seigneurie a réellement une lieue et demie à l'est de la rivière. Notre affirmation est parfaitement confirmée

par l'arpentage de 1726, que nous mettons ici en parallèle, et par le procès-verbal de 1721 que nous venons de rapporter.

Quelques observations sur ce dénombrement ou papier terrier de 1723.

Tous les censitaires sont évidemment établis sur le rang du bord de l'eau. On est surpris du peu d'arpents de terre labourables: sans doute nos ancêtres comptaient sur la pêche et la chasse pour une grande part de leur alimentation; de plus ils avaient les longues grèves couvertes d'herbes salées pour nourrir leurs animaux. L'est de la seigneurie est plus avancé que l'ouest: dix habitants seulement à l'ouest du domaine contre vingt-sept pour la partie est qui est toute occupée. Déjà il est facile de constater que des familles se trouvent sur la terre que leurs descendants occupent aujourd'hui ou occupaient il y a quelques années: un rapide arpentage permettrait de le vérifier.

SEIGNEURIE DE KAMOURAS-KA.—Aveu, Dénombrement et déclaration du terrier de la seigneurie. Noms des familles mentionnées, leur situation, développement de leurs fermes, etc.

*Du huit^e dud mois de May
MVII^e vingt trois (1723)*

L'ARPEMENTAGE
DE 1726 (E)

*En procédant à la confection dud.
terrier &^e Est comparu En notre* Le 11 mars 1726,
à la requête de M.

hôtel S. Henry Hiché donataire Entrevifs de Louis Aubert Ecuier s. duforillon et dame Barbe le neuf de la vallière son Epouse, de luy autorisée par acte passé pardevant chambalon no.^{re} en la prevosté de cette ville le vingt Un juillet MVII.^c treize deuement Insinué en lad. prevosté le vingt deux aust suivant, et en cette qualité prop.^{re} de la terre, fief et seigneurie des Camouraska, lequel à avoué et déclaré tenir de sa ma.^{te} (majesté) led. fief scitué au sud du fleuve S.^t Laurent tenant du Costé du Nord'est a la seig.^{rie} de l'Islet du portage appartenant a la dame veuve Soulange, et au sud'ouest au fief appartenant aux heritiers de la dame de S.^t Denis, led. fief des Camourasca contenant trois Lieues de terre de front le long dud. fleuve S.^t Laurent scavoir deux Lieues cudeessus de la Riviere appelée Camouraska et une Lieue au dessous Icelle comprise, avec deux Lieues de profondeur dans lesd. terres, Ensemble les Islets qui sont au devant desd.^{es} trois Lieues, avec droit de chasse et pesche dans l'Etendue desd. Lieux, haute moyenne et basse justice a la charge de la foy et hommage a rendre et porter au Chateau S.^t

Louis - Joseph Morrel de La Durantaye, seigneur de Kamouraska, et des habitants intéressés, l'arpenteur Noël Beau-pré faisait l'arpentage exact de toutes les terres de la seigneurie, situées à l'est de Pierre Roy dit Desjardins, séparant les lignes de chaque propriétaire par des bornes de pierre avec brique, machefer et morceaux de terrine.

La mise en parallèle de cet arpentage de 1726 avec le recensement de 1723 est fort intéressante. On y constate peu de changements de propriétaires durant ces trois ans et une plus grande exactitude dans la mesure des largeurs de terres que dans le recensement. Enfin si

*Louis de Quebec aux droits et red-
vances accoutumés au désir de la
Coutume de Paris et autres clauses
et conditions portées aux titres Enon-
cés en l'acte de foy et hommage quil
en a rendu a sa Ma.^{te} entre Nos
mains le quinze f.^{er} d.^{er} sur lequel
fief il a un domaine de vingt deux
arpens de front sur toute la profon-
deur, sur lequel il a une maison de
pieces sur pieces de quarente cinq
pieds de long sur vingt deux de
Large, une grange et une Etable de
charpente, chacune de trente pieds
de long sur vingt deux de large, une
Ecurie aussy de charpente de quinze
pieds de long sur vingt deux de large,
un moulin a vent construit en pierre
environ dix arpens de terre Laboura-
ble et quarente arpens de prairie en
greve*

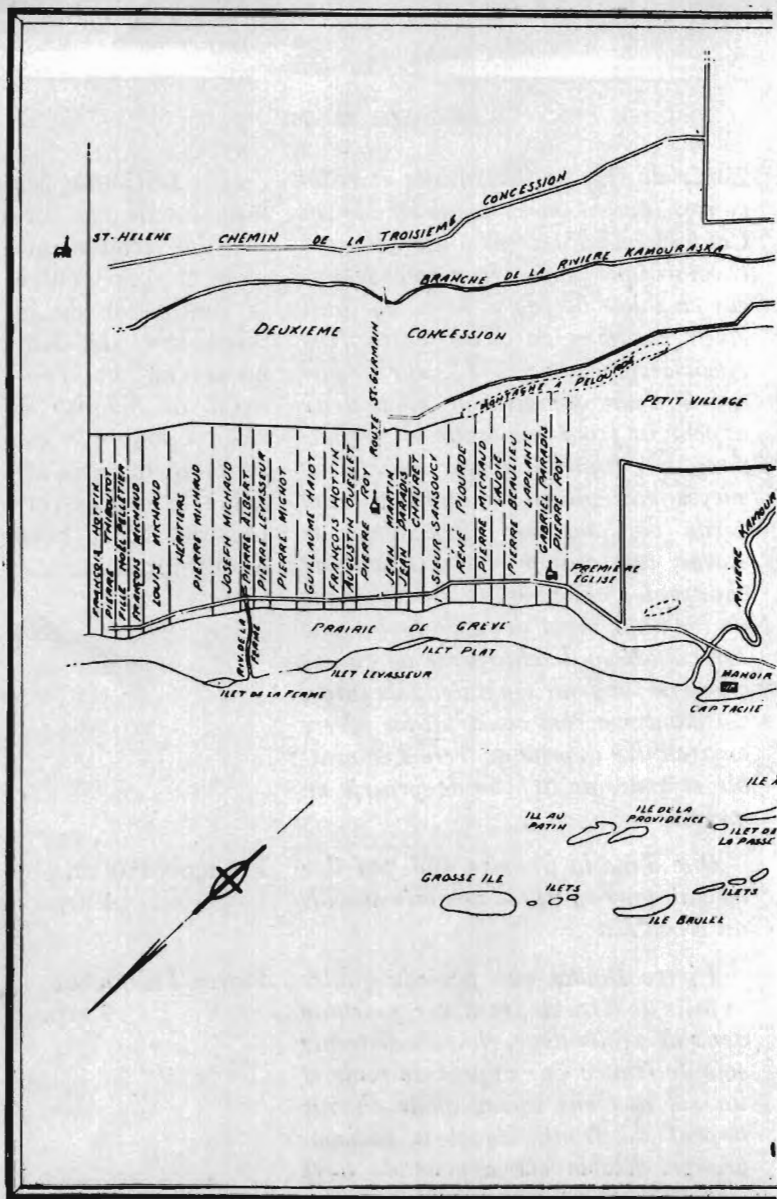
*Que dans la Censive dud. fief il a
les habitans cy apres nommés scavoir
au Nord'Est*

*Pierre Boutot qui possede quatre
arpens de terre de front sur quarante
deux de profondeur, chargés de trente
scls de france par arpent de rente et
un sol de Cens aussy pour chaque
arpent de front, lequel a maison,
grange, Etable six arpens de terre*

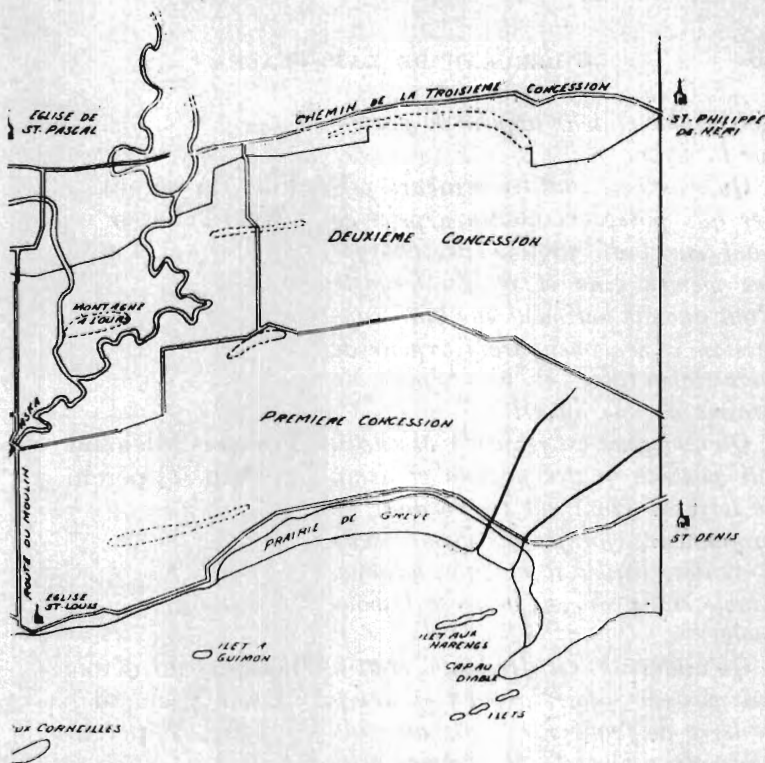
l'on additionne les
largeurs de ces ter-
res, l'on trouve une
lieue et quart entre
la limite est de la
seigneurie de Ka-
mouraska et l'en-
droit de l'église à
cette époque: c'est
exactement ce qu'af-
firme le procès-ver-
bal de 1721, plus
haut reproduit.

François Hottin
4 arp.

Pierre Thiboutot
4 arp.



NOTES: I - Les deux parties du plan sont à rapprocher. Elles ne remontent que la partie nord de la seigneurie.
 II - Remarque les endroits où se trouvent les églises de la région.



Seigneurie
de
St-Fouis-de-Kamomaska

Les noms des concessionnaires sont ceux du procès-verbal de Noël Beau pré en 1726 et le plan est un extrait de celui de Joseph Harmel en 1826

*Préparé par ARTHUR MASSÉ, A G et I F
1946.*

III - La ferme du sieur Sancoucy dit Dionne est encore la propriété de l'un de ses descendants, Joseph Dionne, dans la paroisse de Saint-Germain.

Labourable et deux arpens de prairie sur la greve.

Qu'audessus sont les mineurs pelletier qui possèdent quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels n'ont aucuns bâtiment sur lad.^e concession et seulement trois arpens de terre labourable et un arpent de prairie comme dit est.

Qu'audessus est françois Micheau qui possède quatre arpens et demy de terre de front sur trente deux de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est françois Hottin qui possède quatre arpens et demy de terre de front sur trente deux de profondeur chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est la veuve Micheau qui possède douze arpents de front sur toute la profondeur dud. fief, chargés des mêmes cens et rentes, laquelle n'est point batie et a seulement seize arpens de terre Labourable.

Qu'audessus est Joseph Micheau qui possède trois arpens de front

Fille du défunt
Noël Pelletier
4 arp.

François Michaud
4 arp. 7½ perch.

héritiers du défunt
Louis Michaud
4 arp. 7½ perch.

héritiers du défunt
Pierre Michaud
10 arp.

Joseph Michaud
5 arp.

sur trente deux de profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, six arpens de terre Labourable et cinq arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Albert qui possède trois arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Pierre Albert
3 arp.

Qu'audessus est Pierre Levasseur qui possède cinq arpens de front sur lad. profondeur chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, douze arpens de terre labourable et trois arpens de prairie.

Pierre Levasseur
5 arp.

Qu'audessus est Pierre Migneaux qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, cinq arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Pierre Mignots
4 arp. 6 perch.
3 pieds.

Qu'audessus est la veuve Ayot qui possède cinq arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes laquelle n'est point bastie et a seulement huit arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

Guillaume Haiot
5 arp.

Qu'audessus est François Hottin pere qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, lequel a maison, grange Etable, quinze arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

François Hottin
4 arp.

Qu'audessus est Augustin Ouallet qui possède six arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, Etable, huit arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Augustin Ouellet
2 arp. 1 perch.

Qu'audessus est Jean Micheau qui possède trois arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel n'a aucuns batiments et seulement six arpens de terre Labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Desjardins qui possède trois arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et huit arpens de terre labourable.

Pierre Roy (fils)
5 arp. 6 perch.
3 pieds.

Qu'audessus est Jean Martin qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et dix arpens de terre labourable.

Jean Martin
4 arp.

Qu'audessus est Jean Paradis qui possede deux arpens et demy de front sur lad.^e profondeur chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, trois arpens de terre labourable et un arpent de prairie.

Qu'audessus est Jean Choret qui possede trois arpens de front sur lad.^e profondeur chargés des memes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, huit arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Dionne pere qui possede six arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, vingt arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus sont les mineurs Pelourde, qui possedent six arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des memes cens et rentes, lesquels ne sont point batis et ont seulement quinze arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Micheau qui possede quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des memes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre labourable et dix arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Lajoie qui possede trois arpens de front sur

Jean Paradis
2 arp. 5 perch.

Chaurest
3 arp.

Jean Dionne
(dit Sanssoucy)
5 arp. 9 perch.
12 pieds.

René Plourde
6 arp. 0 perch.
3 pieds.

Pierre Michaud
4 arp. 0 perch.
3 pieds.

Jean Lajoie
3 arp.

lad.^o profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange Etable, dix arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Beaulieu qui possède quatre arpens de front sur lad.^o profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, douze arpens de terre labourable et dix arpens de prairie.

Pierre Beaulieu
3 arp. 6 perch.
12 pieds.

Qu'audessus est la veuve Laplante qui possède quatre arpens de front sur lad.^o profondeur chargés des mêmes cens et rentes laquelle a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre Labourable et dix arpens de prairie.

Vve Laplante
3 arp. 0 perch.
4 pieds.

Qu'audessus est Gabriel Paradis qui possède quatre arpens de front sur toute la profondeur dud. fief, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre Labourable et six arpens de prairie.

Gabriel Paradis
3 arp. 9 pieds.

Qu'audessus est Pierre Jean Desjardins père qui possède huit arpens de front sur toute la profondeur dud. fief chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, point de terre labourable et seulement six arpens de prairie.

Qu'audessus sont les mineurs de Guillaume Paradis qui possèdent neuf arpens de front sur lad.^e profondeur de trente deux arpens, chargés des mêmes cens et rentes, lesquels ont maison, grange, Etable dix arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.



KAMOURASKA.— MAISON DE LUC MICHAUD

Bâtie, au cap Taché, sur le site de l'ancien manoir seigneurial détruit par un incendie.

(Cliché de l'Inventaire des œuvres d'art)

Qu'audessus est la veuve Paradis qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, laquelle n'est point bastie et a seulement trois arpens de terre labourable.

Qu'audessus est le domaine cy-devant Expliqué.

Qu'audessus est Charles Tardif qui possède cinq arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, trois arpens de terre labourable et deux arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean bap.^{le} Desjardins qui possède onze arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, quinze arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Jean Dumont qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, Etable et trois arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Philippes Asselin qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable et dix arpens de terre labourable.

Qu'audessus est la veuve Oüallet qui possède douze arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des memes cens et rentes, laquelle a maison, grange, Etable, huit arpens

de terre labourable et huit arpens de prairie.

Qu'audessus est Raimond fougas (dit Raymond) qui possède quatre arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, cinq arpens de terre labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est Jacques Deslauriers qui possède cinq arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre Labourable et quatre arpens de prairie.

Qu'audessus est françois Oüallet qui possède cinq arpens et demy de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes lequel a maison, grange, Etable et six arpens de terre labourable.

Qu'audessus est françois Bouchart qui possède cinq arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, Etable, dix arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Qu'audessus est Pierre Defond qui possède six arpens de front sur lad.^e profondeur, chargés des mêmes

cens et rentes lequel n'est point basté et a six arpens de terre labourable et six arpens de prairie.

Lequel aveu et denombrement led. s. comparant a déclaré contenir verité et a signé./.

Henry Hiché ²

Begon

Les 50 familles de 1733

Nous disions au chapitre II (page 17) que le seigneur Louis Morel de La Durantaye ne remettait pas depuis six ans les montants qu'il devait à l'Hôpital-Général de Québec, et que, après condamnations, saisies, etc., les intéressés avaient dû, le 11 août 1733, en venir à un accommodement en vertu duquel une partie des habitants de Kamouraska paieraient leur cens et rentes aux Hospitalières de l'Hôpital-Général et l'autre au seigneur débiteur (E).

De ce document fort long, que nous avons sous les yeux, nous n'extrayons que la liste des habitants de Kamouraska à cette époque, ainsi que celle des cens et rentes à verser par eux. Cinquante familles en tout. Vingt sous font une livre qui vaut à peu près vingt sous de notre temps.

². *Arvus, Denombrements et Déclarations du Terrier du Domaine du Roy en la Nouvelle France.* Tome premier, p. 79.

PREMIÈRE LISTE

Habitants de Kamouraska qui paieront leurs cens et rentes aux Dames Hospitalières.

	<i>Livres sous</i>	
<i>Jean Minville (Miville)</i>	13	19
<i>Antoine Michaux</i>	8	12
<i>Joseph Michaux</i>	7	15
<i>Pierre Levasseur</i>	8	10
<i>Jean Michaud</i>	10	17
<i>Pierre Desjardins</i>	8	18
<i>Jean-Bte Desjardins</i>	5	10
<i>Jean Dionne</i>	9	..
<i>Jean Bouché (Boucher)</i>	6	11
<i>Pierre Michaud</i>	13	20
<i>Pierre Beaulieu</i>	5	12
<i>Capitaine Paradis (Gabriel)</i>	7	7
<i>Mineurs Paradis (enfants de Guillaume)</i> ..	8	10
<i>Charles Tardif</i>	4	13
<i>François Bouchard</i>	7	15
<i>Joseph Bouchard</i>	7	15
<i>Pierre Bérubé</i>	6	4
<i>Philippe Asselin</i>	6	4
<i>Guillaume Mignatut</i>	6	4
<i>François Ouellet</i>	7	15
<i>Antoine Lavoye</i>	7	15
<i>Jean</i>	3	17
<i>Augustin Dionne</i>	6	4

DEUXIÈME LISTE

*Habitants qui paieront leurs cens et rentes à Mr de
la Durantaye.*

<i>Alexis Ouellet</i>	3	2
<i>Pierre Albert</i>	6	4
<i>Jean Ouellet</i>	9	6
<i>Pierre Mignaux</i>	7	4
<i>Jean Hajot (Ayotte)</i>	6	4
<i>François Hotin (Autin, Thiboutot)</i>	10	16
<i>Joseph Hotin (Autin, Thiboutot)</i>
<i>Augustin Ouellet</i>	8	7
<i>Pour ses frères et sœurs</i>	7	15
<i>Jean (Bte) Paradis (frère de Gabriel)</i> . .	3	18
<i>Jean Charet (Charest)</i>	4	13
<i>Joseph Moreau</i>	3	14
<i>Joseph Ouellet</i>	3	2
<i>Lajoie</i>	3	2
<i>Veuve Laplante</i>	5	2
<i>François Ouellet</i>	3	17
<i>Guillaume Paradis (fils de Guillaume)</i> . .	9	6
<i>Guillaume Pelletier</i>	7	6
<i>Guillaume Pelletier, fils</i>	6	4
<i>Les mineurs Dumont</i>	6	4
<i>Philippe Boucher</i>	9	6
<i>Desjardins</i>	10	17
<i>Zacharie Hayot</i>	6	4
<i>François Paradis (fils de Guillaume)</i> . . .	6	4
<i>Joseph Lebel</i>	6	4
<i>Jacques Paradis (frère de Gabriel)</i>	7	6
<i>Romain Phaucas (Raymond)</i>	6	4
<i>Jacques Deslauriers</i>	8	11

Dans ce document apparaissent de plus en plus, avec leur orthographe définitive, les noms de familles que nous retrouvons aujourd'hui à Kamouraska et dans la région. Cinquante familles en tout: la population a augmenté de dix-neuf familles depuis 1721 et de treize depuis 1727.



VILLAGE DE KAMOURASKA.— MAISON DE M. ISRAEL LEBEL

Le sol se révélait très bon et avait attiré de nouveaux colons, mais l'augmentation de la population s'explique surtout par la fécondité proverbiale de nos familles. Kamouraska aura 320 âmes en 1739. Les deux seigneuries réunies de Kamouraska et de l'Islet-du-Portage auront 132 familles ou 872 âmes en 1762. En vingt-trois ans le nombre des âmes a plus que doublé. En 1790, la seigneurie de Kamouraska comptera 1,706 âmes et celle de l'Islet-du-Portage, 338. Encore une fois, en vingt-huit ans la

population aura plus que doublé. Et toujours en recevant très peu de nouveaux arrivés. Les 31 familles de 1721, les 50 familles de 1733 ont ainsi contribué aux progrès de l'Église et à la survivance de la race. Nos ancêtres obéissaient tout simplement à la loi de Dieu et à la voix de leurs pasteurs; ils ne comptaient que sur leur courage et leur travail. Sans s'en douter, ces humbles ont fait de grandes choses. Soyons-en fiers !

CHAPITRE V

LE PREMIER CENTRE RELIGIEUX (1709-1791)

Un prêtre résidant.— Site du berceau religieux de Kamouraska.— La donation de Gabriel Paradis.— La première église et le premier presbytère.— La deuxième église.— Le deuxième presbytère.— Un choix judicieux.— Autres chapelles ?

Un prêtre résidant

Les registres des baptêmes, mariages et sépultures, conservés à Kamouraska, s'ouvrent le 8 juillet 1727 avec le baptême d'Augustin, fils d'Augustin Dionne et de Marie Paradis. Ceux des années précédentes ont été brûlés: leur perte prive l'histoire d'une intéressante documentation sur les premiers événements religieux de la paroisse. Heureusement un document très précieux a été conservé qui nous renseigne en partie sur ces sujets: le livre des comptes et délibérations de la fabrique de Saint-Louis de Kamouraska. Il est commencé en 1709 par l'abbé Philippe Rageot-Morin (un Père Récollet, selon l'abbé L.-E. Bois, dans *Monographies de paroisses*). En 1710, ce livre signale que le premier marguillier en charge, Pierre Boucher, remet à son successeur Jean Dionne la somme de 52 #, surplus des recettes de l'année précédente. Dès 1709 Kamouraska avait donc un prêtre résidant.

Mais il y a sur ce sujet une preuve encore plus forte, et, chose curieuse, c'est l'acte même de translation des restes de ce pasteur, translation faite le 11 juillet 1735 et consignée cette fois dans les registres de Kamouraska. Le voici :

Le onzième jour de juillet mil-sept cent trente cinq, par ordre de Monsieur de Lotbinière, grand archidiacre, j'ay fait la translation des ossements de feu Messire Philippe Rageot, très digne prêtre, missionnaire de la paroisse de St-Louis de ce lieu des Kamouraskas, qui l'a desservie la valeur de deux ans, à commencer l'automne de mil sept cent neuf à finir mil sept cent onze, à la St-Matthieu où il mourut à la fleur de son âge et fut enterré du costé de l'épître, au bout de l'autel dans l'église qu'il avait fait bâtir.

Mais la dite église ayant menacé ruine et l'église de pierrès ayant été bâtie, les ay transportés dans l'église neuve, avec deux prêtres avec moi, les ay enterrés au bout de l'autel touchant la muraille et la cloison de la sacristie du côté de l'évangile, dans un petit cercueil quarré environ de deux pieds de long, etc.

Auclair, prêtre, curé.

Conclusion certaine: Kamouraska a eu un prêtre résidant à l'automne de 1709. Une église a été bâtie par ses soins, vraisemblablement dès l'automne de son arrivée, puisque les comptes de 1709 indiquent une dépense de 15 sols « pour une gageure à Leglise ». Il s'agit sans doute d'un pari fait pendant sa construction entre le curé et un colon.

Y eut-il curé et chapelle avant ces dates ? Nous répondrons bientôt à cette question. La chose nous paraît impossible à admettre: le clergé est rare; les concessions à Kamouraska sont nouvelles; au plus quinze à vingt concessionnaires demeurent sur leur lot, pour la plupart de jeunes colons, célibataires, comme cela se passe aujourd'hui, qui se marieront seulement après avoir défriché quelques arpents et construit un abri convenable, tels les deux cousins Guillaume Paradis qui épouseront, le 6 juin 1701, les deux sœurs Jeanne et Catherine Hudon à la Rivière-Ouelle. D'ailleurs aucun document à ce sujet. Et nous faisons de l'histoire.

Avant 1709, comment nos ancêtres étaient-ils desservis au point de vue religieux ? De 1667 à 1685, l'abbé Thomas-Joseph Morel faisait les missions depuis Montmagny jusqu'à la Rivière-du-Loup: il s'arrêta sans doute chez l'unique habitant que nous voyons établi à Kamouraska aux années 1681 et 1683. En 1685, la Rivière-Ouelle recevait son premier prêtre résidant. Ce fut donc vraisemblablement l'abbé Bernard de Requeleyne, curé à la Rivière-Ouelle de 1691 à 1718, qui jusqu'à 1709 prit le soin spirituel de nos gens. Deux motifs nous confirment dans cette opinion: d'abord les registres de la Rivière-Ouelle d'avant 1709, où sont donnés comme paroissiens de celle-ci des gens certainement fixés à Kamouraska; puis cette constatation que l'abbé Casgrain dans son *Histoire d'une paroisse canadienne* mentionne aussi comme paroiss-

siens de la Rivière-Ouelle au moins une dizaine de noms d'habitants de Kamouraska et rapporte en plus des événements qui se sont certainement passés à ce dernier endroit, par exemple la pêche au marsouin aux îles de Kamouraska en 1701 et la capture d'une petite baleine.

Les jeunes colons de Kamouraska allaient donc à la Rivière-Ouelle, en canot ou par un sentier à travers bois, pour entendre la messe, recevoir les sacrements et se chercher une épouse pour le nid en construction. Parfois le brave curé venait lui-même leur rendre visite: la messe devait se dire au manoir ou dans une maison de colon, probablement à l'endroit où se bâtirait l'église de 1709, parce qu'un gros ruisseau permettait facilement de s'y rendre en embarcation et que c'était le centre de la partie la plus habitée.

Site du Berceau religieux de Kamouraska

Mais où se bâtit l'église de 1709 et à quel endroit habita l'abbé Morin? Il n'y a plus de doute à ce sujet: c'est sur le deuxième lot concédé dans la seigneurie: celui accordé le 7 août 1694 à Robert Paradis, puis le 20 octobre 1696 redonné à son frère, Gabriel Paradis. Ce terrain, agrandi en 1727 par un don du seigneur, en 1735 par un autre d'Augustin Roy dit Desjardins, voisin à l'ouest de Gabriel Paradis, enfin en 1749 par un autre don de ce dernier, aura l'insigne privilège d'être de 1709 à 1791 le centre religieux

de Kamouraska et de toute la région située à l'est, jusqu'à Rimouski.

Pour le découvrir, ou mieux pour le redécouvrir, car il est trop oublié, dirigeons-nous du village actuel de Kamouraska vers le nord-est par le chemin de l'Anse. Traversons la rivière Kamouraska, tournons vers l'est au bout du « cap à Galant », laissons à notre gauche, là où fut autrefois le *Coin des Beaulieu*, les deux maisons de Johnny Labrie et de Téléphore Landry. Bientôt, après un trajet d'un mille et quart, nous serons vis-à-vis d'une ferme sans bâtisse, celle d'Ernest Soucy.

Enclavés dans cette propriété, longeant le côté sud de la route nationale, à l'ouest du « grand ruisseau », se trouvent voisins deux minuscules lopins de terre, tous deux propriété de la fabrique de Kamouraska. Sur le premier, racheté en 1945 ou 1946 d'Ernest Laplante, fut bâtie vers 1727 la deuxième église de Kamouraska, dont l'endroit exact se devine encore par une légère élévation et des débris de mortier et de pierre. Sur le second, tout couvert des pierres de la deuxième église, fut construite la première église et dorment environ 1,300 morts, nos preux et saints ancêtres; au sud de ce cimetière furent logés le presbytère de 1715, puis celui de 1749 dont on voit encore très bien les ruines.

Les étendues des terrains donnés et les emplacements de la deuxième église et du deuxième presbytère ont été

vérifiés, documents en mains par M. Arthur Massé, natif de Kamouraska, arpenteur-géomètre à Québec. La localisation de ce centre correspond toujours avec l'histoire; son choix s'explique par le voisinage d'un grand ruisseau, encore très visible, que l'on pouvait remonter à marée haute en canot et même en petite goélette, et par le fait que l'est de la seigneurie s'est développé plus tôt que sa partie ouest. Enfin absence absolue d'autres documents donnant à supposer l'inverse.

Il est certain que les restes des personnes inhumées dans le cimetière et sous l'église de 1727 sont encore là: rien dans les registres de Kamouraska ne signale qu'ils ont été relevés, sauf ceux de l'abbé Auguste Plante, curé de 1748 à 1755. Au contraire, on a répandu les pierres de la deuxième église dans le cimetière pour le préserver contre la profanation des animaux, et, il y a quelques années, nous a-t-on dit, un cheval, en frappant du pied, a mis à découvert les restes d'ossements et d'habits d'une personne inhumée dans l'enceinte du temple.

Mais livrons sans plus tarder ces documents qui regardent de près ce premier centre, quitte à grouper, dans le chapitre suivant, autour des curés, les autres événements religieux.

La donation de Gabriel Paradis

M. l'abbé Rageot-Morin vint habiter à Kamouraska à l'automne 1709. Il avait eu le temps de bâtir une petite église, où il fut d'abord enterré après son décès survenu

le 21 septembre 1711. Gabriel Paradis avait donné le terrain à cet fin. Vers 1713 ou 1714, Mgr de St-Vallier fixait les limites de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska et demandait de rédiger en bonne et due forme l'acte de donation. Cet acte, le voici :

L'AN MIL SEPT CENT QUATORZE le vingt unieme de may seconde feste de la Pentecôte, en présence de nous, Sçavoir moy pretre curé de la paroisse de ST-LOUIS DE KAMOURASKA soussigné et des deux Marguilliers GUILLAUME PARADIS en charge et JEAN DIONNE le secon;

GABRIEL PARADIS habitant de la dite paroisse a donné en pur don, et sans en prétendre rien alavenir, du consentement de son épouse GENEVIEVE LEMIEUX, deux arpants de terre en superficie en carré jouegnant d'un costé le fossé du chemin du Roy et de l'autre le chemin du dit Gabriel Paradis qui descend au chemin du Roy le long de la terre de Déjardins, pour l'emplacement de L'EGLISE, du CIMETIERE et du PRESBITAIRE, et en reconnaissance de ce don la fabrique donne a dit Gabriel Paradis un banc dans l'Eglise Sa vie durante et celle de sad. Epouse sans en retirer aucune rent aussis le gros morceau de pain bénit après le Seigneur, les chantres et les Marguilliers.

En présence de Jean Michaud, de Jean Paradis et du vasseur, (Levasseur) lesquels ont déclaréz ne sçavoir écrire ny signer et le dit Gabriel Paradis a concerté à la teneur de cet acte EN FOY DE QUOY il a signé en

*présence des dits Marguilliers et de Pierre Michaud
aussi Marguillier desquels le dit Guillaume Paradis
a signé conjointement avec nous, ainsi signé*

GUILLAUME PARADIS

GABRIEL PARADIS et

AUCLAIR, Prêtre Curé. ⁱ

La première église et le premier presbytère

De la première église, nous n'avons que deux courtes indications: Messire Philippe Rageot, décédé le 21 septembre 1711 y « fut enterré du costé de l'épître, au bout de l'autel ». Dès 1727 on commençait la construction de la deuxième, la première « ayant menacé ruine ». Peut-être les Sauvages en révolte, qui brûlèrent les registres cette année-là, l'endommagèrent-ils aussi considérablement? En 1724, on avait dépensé 30 # pour l'enrichir d'une cloche. Elle servit jusqu'à 1735. L'église était-elle devenue trop petite? En bois? sur pilotis? Elle se trouvait dans le vieux cimetière du côté ouest, puisque Mgr de St-Vallier en 1714 « ordonne que l'on place le cimetière derrière l'église » (A).

Première église de nos pères, avec ta petite cloche,
que d'admiration émue tu m'inspires !

1. Copie de cet acte a été déposée au greffe de Maître Joseph Dionne, notaire à Ste-Anne de la Pocatière (F).

Le premier presbytère a été bâti vers 1715. Voici les documents à son sujet:

1714.— Première visite de Mgr de Saint-Vallier. Il ordonne qu'on place le cimetière derrière l'église, attendu qu'il serait plus convenable de prendre les deux arpents accordés à l'église au-dessus du chemin du roi. Il encourage les paroissiens à bâtir un presbytère pour loger le curé et promet de les aider efficacement (A).

1715.— Les comptes de la fabrique mentionnent des montants versés pour la construction du presbytère.

1715, 30 septembre.— Ordonnance qui règle les journées de travail que les habitants de Kamouraska devront fournir pour la bâtisse d'un presbytère dans leur paroisse (*Inventaire des ordonnances des Intendants*, Vol. I, page 153).

1716.— Les comptes de la fabrique mentionnent la réception de 400 # de Monseigneur pour le presbytère.

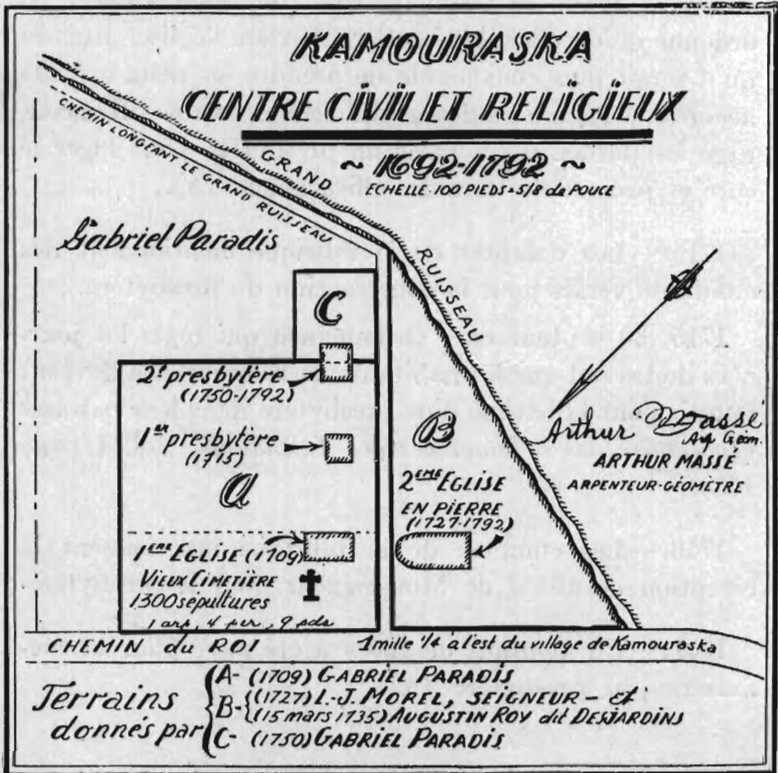
1717.— Un montant de 200 # a été payé pour la menuiserie du presbytère (A).

La deuxième église

La construction, commencée en 1727, semble n'avoir été terminée que vers 1735.

Voici les documents à son sujet:^{1a}

1727.— Bail de donation, par L. Joseph-Morel de La Durantaye, seigneur du lieu, d'un arpent de terre en super-



ficie, à prendre au chemin du roi, joignant au nord-est

^{1a} Sur le plan en vue, l'année 1692 est celle du premier arpentage de la seigneurie et l'année 1792 est celle où les habitants de Saint-André perdent leur droit de banc à Kamouraska. Revoir note à la page 1.

à la terre de Gabriel Paradis, au « sorrois » au ruisseau qui termine en pointe le dit morceau de terre, jusqu'au presbytère, pour être l'emplacement de l'église en pierre qui se commence. Ce bail fut signé le 15 juillet 1727 par le Révérend Pierre-Auclair Desnoyers, curé de Saint-Augustin (frère du curé de Kamouraska), qui avait été délégué par l'évêque de Québec pour bénir la première pierre de l'église. Cette bénédiction eut lieu cinq jours plus tard. Suit une inscription en latin, inscrite sur une plaque de plomb attachée à la première pierre.

Nous traduisons: « A Dieu très bon et très grand, sous le nom de S. Louis, roi de France, patron de cette église, construite par les soins de M. Etienne Auclair, curé de Kamouraska. La première pierre de cette église fut bénite par Pierre Auclair, curé de S. Augustin et posée par M. Louis Joseph Morel de La Durantaye, de noble naissance, seigneur de Kamouraska. Ce dernier posa le sceau le vingt juillet, sous le pontificat de Benoît XIII, le règne de Louis XV et l'épiscopat de Jean de S. Vallier, évêque du diocèse, en l'an mil sept cent vingt-sept » (A).

1732, 13 février.— Visite de l'archidiacre Chartier de Lotbinière, qui ordonne que les marguilliers rendent les comptes et poursuivent ceux qui doivent à l'église. Il exhorte les paroissiens à fournir du bois de pin et de cèdre pour couvrir la nouvelle église, qui sans cela dépérira. Il note que l'ancienne église menace ruine et ne peut survivre longtemps (A).

1733, 15 mars.— Monsieur Chartier de Lotbinière approuve les comptes de la construction de la nouvelle